

la revue de presse par Geneviève Casanova





















In nous faut bien vous propulser d'entrée, comment faire autrement, dans le catalogue des lois votées et à venir qui notamment suspendent les allocations familiales en cas d'absentéisme répété ou envisagent de restreindre l'accès des titres de séjour aux étrangers malades. Nous saisissons cette occasion pour rappeler que les travailleurs sociaux qui expérimentent des accueils de grands exclus ou de jeunes dits « incasables » vérifient souvent que c'est en abaissant le seuil des exigences qu'ils obtiennent des résultats.

Mais une société n'est pas faite que de lois elle se nourrit aussi de changements moins perceptibles que les chercheurs décryptent: ainsi du sociologue Hugues Lagrange qui avec Le Déni des cultures signe un ouvrage dont nous reparlerons sans doute. Il cherche à comprendre les différences aussi en fonction des origines culturelles. Ce n'est pas si courant d'aborder la question sous cet angle en France, même si on le fait de plus en plus souvent. Une occasion d'aller voir de plus près ce que nous disent nos représentations, et que nous tenons pour acquis? En tout cas nous vous y engageons.

Un article nous est allé droit au cœur c'est celui sur l'Éducation populaire, avec un ouvrage à la clef : pour savoir mieux d'où vous venons, à la fois ce que nous devons à ce mouvement et ce qui nous en sépare et une occasion pour rendre encore un hommage à Françoise Tétard dont l'enthousiasme et le savoir nous ont quittés et nous manqueront.

Enfin l'addap13 a fait la fête résolument le 20 octobre, pour célébrer 50 ans de Prévention Spécialisée: dans les ateliers des jeunes ont dit que les éducateurs les aidaient et leur laissaient le choix; une éducatrice a expliqué qu'après 10 ans de Prévention Spécialisée sa motivation restait la curiosité qu'elle gardait face à la rencontre; il y avait de la musique il y avait de la joie à se retrouver, le représentant du Conseil Général des Bouches-du-Rhône citait Lévinas, c'était bien! C'était la vie comme on y croit, comme elle va aussi parfois...

Nous vous souhaitons comme toujours de bonnes lectures et à bientôt...

genevieve.casanova@addap13.org



Ecouter la version audio de l'édito





MAN SOCIÉTÉ	
Compensation des charges : les départements préparent une offensive législative	
L'Uniopss écrit au Premier ministre et demande un entretien	p 04
Prévention de la délinquance : nos informations	
Loppsi 2 adoptée en 1ère lecture au Sénat : les sujets d'inquiétudes	p 04
Les maires s'invitent dans le débat sur la sécurité	
Une forte hausse de la délinquance chez les jeunes filles	
Un chercheur lance le débat sur l'impact de l'immigration dans les quartiers ghettoïsés .	
Voile intégral : le Parlement adopte la loi	
Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments	
Expulsions des Roms : le gouvernement persiste, l'Europe réagit	p 07
Dossiers Étrangers : nos éléments	p 08
TRAVAIL SOCIAL Jeunesse: annonces, initiatives, informations	n Na
2e volet du plan « Agir pour la jeunesse » lancement de 2 allocations expérimentales	
RSA jeunes, une goutte d'eau face à la précarisation de la jeunesse	
Signature du « protocole 2010 des missions locales », mais inquiétudes	
« Jeunes d'aujourd'hui, France de demain »	
Service civique : majoration d'indemnités versées aux volontaires	р 09
Travailler avec les groupes de jeunes : le dernier rapport du CTPS	
Entretien avec Manuel Boucher: « Repolitisation des quartiers»?	
CSTS, réorganisation à plusieurs inconnues où sont les professionnels ?	
L'éducation populaire : une ressource pour le travail social ?	
Protection de l'enfance : un nouveau rapport aux familles ?	
Expériences, points de vue, éléments repérés	
Professions sociales et établissements	
Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ?	
Nos éléments sur le handicap	
1100 SIGHTOTIC GUI TO HUMBURD	p 10



Notre sélection dans le numéro 7/2010p 14



Baisse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en juin et juillet بـــــــــــــــــــــــ	ე 1	15
Nouvelle baisse du chômage au 2e trimestre 2010p	o 1	15
En août le chômage repart à la hausser		
RSA : une étude et les derniers chiffresp	o 1	15
Nous signalons dans le numéro 7r		





Le CESE confirme les difficultés de mise en œuvre du DALO	р	16
Tensions entre les bailleurs sociaux et l'Etat ; éléments sur les loyers 2011	р	16
SIAO : peu étaient prêts dans les délais, selon une enquête de la FNARS	р	16
Nous signalons dans le numéro 10/7	р	16





Centres d'injection sécurisés : prises de position divergentes	р	17
Une étude sur les centres de santé	n	17





17
18
18
18
18
19





LÉGISLATION



ASH du 3 septembre 2010	p 19
ASH du 10 septembre 2010	
ASH du 17 septembre 2010	p 20
ASH du 24 septembre 2010	
ASH du 1er octobre 2010	
ASH du 8 octobre 2010	







ASH du 3 septembre 2010	p 20
ASH du 3 septembre 2010	
ASH du 10 septembre 2010	
ASH du 17 septembre 2010	
ASH du 24 septembre 2010	
ASH du 1er octobre 2010	
ASH du 8 octobre 2010	n 21







Voir en Scolarité la loi suspendant les allocations familiales en cas d'absentéisme

Compensation des charges :

les départements préparent une offensive législative... en attendant un recours contentieux en décembre ?

10/7/535 - ASH 03/09 - p. 26-27 + 24/09 & 08/10





Nous saluons la pugnacité mais le contexte est décidément détestable. C'est à suivre.

Le bureau de l'ADF a validé une proposition de loi visant « rééquilibrer [le] financement des 3 allocations individuelles de solidarité, APA, PCH, RSA dans le cadre de la solidarité nationale » : la responsabilité financière de l'Etat doit être liée à sa responsabilité juridique (cf. 10/4).

Prévoit une compensation calculée sur la base des dépenses constatées au dernier compte administratif, et ajustée chaque année.

Le montant total des compensations dues est estimé entre 4 et 4,3 milliards (sur 14 dépensés).

Le texte va être soumis aux groupes parlementaires.

L'ADF estime que 30 Dpts auront du mal à financer les allocations à la fin de 2010.

La Cour des comptes régionale a validé le budget « insincère » de la Meurthe-et-Moselle et préconisé d'augmenter le fiscalité locale ; le CG annonce que s'il n'a pas la somme il diminuera son versement à la CAF « faire supporter le décalage par la trésorerie nationale ».

Pour l'instant seul le CG des Ardennes s'est fait connaître auprès de la mission d'appui qui doit proposer des solutions (cf. n° 10/5)

A noter : M. Marleix (secrétaire d'Etat) a adressé un courrier aux Pdts des conseils généraux pour attirer leur attention sur la « mission d'appui »

Les 58 présidents de conseils généraux de gauche ont décidé de saisir le Conseil constitutionnel

Recours gracieux adressé le 6 octobre (lettre au Premier ministre): si début décembre cela n'a pas abouti le recours contentieux s'engagera.

Quelques Dpts ont saisi le tribunal administratif qui devrait se déclarer incompétent.

Sera posée une question prioritaire de constitutionnalité pour non-respect du principe de libre administration des collectivité locales. En cas d'échec la cour de justice européenne sera saisie (M. Lebreton).

Les présidents de 42 Conseils généraux de droite vont rapidement proposer à M. Fillon des solutions de financement.

L'Uniopss écrit au Premier ministre e

demande un entretien

10/7 – 597 – ASH 01/10/10 – p. 20



La pugnacité, toujours elles, et donc c'est à suivre.

Avec 10 autres assocs : « risque de détricotage de la solidarité » ; dénonce des décisions financières compromettant les missions ou l'existence de certains adhérents. La lettre ouverte publiée dans Le Monde du 8 juin « Ne réduisez pas la dette au détriment de la solidarité » est restée sans réponse.

L'Uniopss fait paraître son « Union sociale hors-série » traditionnel de la rentrée (n° 240 – 48 €)

Manque de cohérence entre les réformes de l'Etat et des collectivités ; « les compensations financières ne suivent pas les dépenses supplémentaires engagées par collectivités »

Prévention de la délinquance : nos informations



10/7 - 530 - ASH 03/09 - p. 17-18

Mineurs : généralisation des instances tripartites de coordination des acteurs de la justice

Initiative mise en place en 2007 à Bobigny et dont la chancellerie se félicite.

C'était la mesure 16 du plan présenté en octobre 09 (cf. n° 09/9) : « Auprès de chaque tribunal pour enfants est instituée une instance tripartite de coordination des acteurs de la justice réunissant le juge des enfants, le parquet et les services de PJJ »

Instance opérationnelle : renforcer suivi individuel, repérer les mineurs présentant un risque de récidive, s'assurer de la mise en œuvre effective et rapide des mesures

Le « Livret de prévention du maire »

Vient d'être mis en ligne par le Comité interministériel de prévention de la délinquance : www.sgcipd.interieur.gouv.fr

Répertorie tous les outils mis à disposition des élus (et y figure la charte déontologique type sur le partage de l'information ; voir n° 10/6)

Loppsi 2 adoptée en 1ère lecture au Sénat : les sujets d'inquiétudes

10/7/563 -ASH 17/09 (p. 20-21) & Le Monde 10/09/10





Prenez déjà connaissance de tout cela, et attendons ensemble le vote définitif pour un état des lieux plus complet.

Durci pour traduire les mesures annoncées dans le discours de Grenoble (voir n° 10/6),

Certains amendements rejetés par la commission des lois du Sénat : « susceptibles de poser un problème constitutionnel et (...) leur efficacité n'est pas avérée » (Pdt de la commission).

Délinquance

L'extension des peines planchers pour violences aggravées par des primo-délinquants retenue seulement pour les délits graves (10 ans prison).

Peine de sûreté de 30 ans ou perpétuité : réservée aux meurtres des représentants de l'autorité commis en guet-apens ou en bande organisée.

Concernant les mineurs

Comparution immédiate (sans voir le juge des enfants) :





restreinte aux mineurs condamnés dans les 6 mois précédents pour la même infraction.

Unicef-France : déplore des « modifications substantielles » et sans concertation de l'ordonnance 45 alors qu'une réforme est en cours.

PJJ-FSU: confirmation du « rôle prépondérant du parquet » au détriment du juge des enfants.

M. Rosenzweig : il existe déjà un « quasi-flagrant délit pour mineurs » (présentation immédiate).

Couvre-feu pour les moins 13 ans : les sénateurs l'ont entériné mais c'est une sanction éducative.

Extension du recours au contrat responsabilité parentale (notamment aux parents d'un mineur condamné pour une infraction),

Campements illicites

Occupants d'une « installation illicite » de terrain mis en demeure de quitter les lieux sous 48 h sous peine d'évacuation forcée en cas de « graves risques pour la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique » : bidonvilles et campements

Une disposition visait les squatteurs : elle a été supprimée mais devrait être présentée à l'Assemblée nationale en 2e lecture....

Les maires s'invitent dans le débat sur la sécurité

10/7/535 - ASH 03/09/10 - p. 26-27





Les maires sont concrets et c'est très contenant dans un contexte d'empilement d'outils, de déclarations et circulaires dont l'utilité échappe en général, pour le dire aussi modérément que possible.

L'Assoc des maires des grandes villes de Frances souhaite une réunion avec les représentants de l'Etat, des collectivités locales et assocs : pour réfléchir sur « les solutions durables pour lutter contre la délinquance »

Et a publié un manifeste avec ses préconisations sur la cohésion sociale et urbaine.

La sécurité en est le premier pilier

Demande le gel de la RGPP pour la police nationale et la gendarmerie (avec affectation prioritaire sur le terrain).

Politique de la ville

« Priorité nationale » ; doit être appropriée à chaque quartier avec des « moyens exceptionnels » quand il le faut.

Demandent lancement d'un programme ANRU 2 et « la finalisation des opérations en cours ».

Le projet de réforme des collectivité locales contraindrait les communes à financer 30% minimum de tout projet et interdirait le cumul de subventions départementales et régionales : c'est souvent le « principe premier du financement de la politique de la ville ».... Et l'association craint là « un coup terrible à la politique de la ville »

Des statistiques policières montrent une forte hausse de la délinquance chez les jeunes filles

10/7/614 - ASH 08/10/10 - p. 13







A croiser avec vos constats et à surveiller pour une analyse fine, la question étant délicate.

Entre 1996 et 2009, le nombre de filles mineures mises en cause augmente régulièrement (+ 6,8% en moyenne) ; ces chiffres témoignant aussi de l'activité des services, il faut rester prudent.

En 2009, hausse de 10,9% contre 2% pour les garçons : on peut penser aussi à un changement de regard sur la délinquance

féminine.

Majoritairement mises en cause pour des atteintes aux biens mais les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) augmentent beaucoup et beaucoup plus vite.

Le nb d'adolescentes mises en cause pour des violences physiques non crapuleuses a doublé : dû surtout aux « violences, mauvais traitements et abandons d'enfants » (+ 136% sur 5 ans).

Voir Repères n° 13 sur le site de l'INHESJ.

Un chercheur lance le débat sur l'impact de l'immigration dans les quartiers ghettoïsés

10/7/589 –15/09/10 - Le Monde 14/09/10







Cela nous choque certainement mais nous profitons de l'occasion pour vous proposer les termes d'un débat dont nous sommes convaincus que nous ne pourrons pas très longtemps l'esquiver

Jean-Hugues Lagrange 'Le déni des cultures'

Le Seuil - 350 p. - 20€

Ce sociologue (CNRS) s'appuie sur plusieurs années d'étude dans des quartiers sensibles de grande banlieue parisienne (Mantes la Jolie...).

Il a rassemblé des données scolaires et familiales individuelles sur plus de 4 000 ados de 99 à 2006 et les a croisées ensuite avec les fichiers judiciaires.

Fait état d'un « surcroît d'inconduites des jeunes Noirs » en termes de résultats scolaires, absentéisme ou « mises en cause » par la police.

Il écarte une explication liée aux contrôles au faciès parce que les écarts son identiques à l'école, peu suspecte de racisme et y compris dans les copies anonymes du brevet.

« La tradition de recherche sociologique en France, influencée par l'idiome politique d'un pays qui rejette tout distinction d'origine culturelle, a conduit à contourner cette lecture ».

Le contexte de vie dans les quartiers d'habitat social et les « pratiques éducatives des familles (...) pèsent sur l'acquisition des bases de la langue, de la numération et des premiers éléments de géométrie ».

Il ne parle pas de l'immigration en général mais cherche à comprendre les différences selon les origines en termes de socialisation, modèles ... : les jeunes originaires des pays du Sahel auraient plus de difficultés que ceux du golfe de Guinée...

Les migrants qualifiés sont partis peu à peu et les Africains se trouvent dans des quartiers ghettoïsés : ils sont pauvres, sans bagage scolaire et un modèle de « domination masculine » très forte.

« Le caractère le plus prédictif de la réussite scolaire reste le niveau culturel de la mère et son insertion professionnelle ».

La ségrégation urbaine est un facteur majeur : manque « d'émulation sociale et de modèle éducatif » ; favorise une forme de régression « traditionaliste » qui entre en collision avec les modèles républiques et provoque un rejet de la société française en retour

Il faut reconnaître les minorités « tenir compte du nouveau visage de la société française »

- « Je suis complètement en désaccord avec la politique actuelle d'hostilité vis-à-vis des migrants (...) l'intégration est possible mais il faut utiliser les bons leviers et accepter les différences (...) je ne parle pas d'ethnie ou de races, je parle des origines culturelles (...) cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas une dimension sociale, elle est évidemment centrale ».
- « Les femmes sont un levier de transformation (...) on gaspille un capital éducatif considérable en s'abstenant de les soutenir »



Encore beaucoup de frilosité en France à aborder les questions sous cet angle : « il y a toujours eu la crainte d'apporter de l'eau au moulin du Front national », dit Sébastien Rocher.

A noter : le Parlement européen défend l'insertion sociale des femmes appartenant à des minorités ethniques (rapport -A7-

Voile intégral : le Parlement adopte la loi

10/7/562 - ASH 17/09 p. 16 & Le Monde 14/09/10





Voilà qui est fait, sans surprise...

Les deux assemblées l'ont soumise au Conseil constitutionnel: promulgation après son avis.

En attendant l'impression définitive on peut consulter le texte tel qu'il a été voté par le Sénat.

Pour plus de détails, se reporter au projet présenté dans le n°

Cette interdiction de « porter une tenue destinée à dissimuler son visage dans l'espace public » « traduit l'attachement de la Nation à un modèle social fondé sur le respect de la dignité de la personne et sur une ouverture à l'autre »

L'espace public étant les voies publiques et lieux ouverts au public ou affectés à un service public.

L'interdiction n'entrera en vigueur que six mois après la promulgation (printemps 2011) pour laisser le temps à d'un « effort de pédagogie ».

Un rapport sur son application sera remis au Parlement 18 mois après publication de la loi.

Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments





Il n'est que de regarder l'épaisseur de ce dossier pour mesurer le décalage entre les priorités budgétaires retenues (budgets sociaux en baisse) et la réalité sur le terrain. Belles initiatives d'Emmaüs (téléphone) et d'ATD Quart monde, Quant à EDF, il faut le lire pour le croire ... et garder intacte sa capacité d'indignation.

$10/7 - 620 - ASH \ 08/10/10 - p.19$

Les demandes d'aides facultatives en forte hausse dans les CCAS

2e enquête de ce type par Unccas et Gazette Santé-Social auprès de 422 centres : 80% ont observé une hausse depuis la début de la crise ; c'est le nb de demandeurs qui augmente.

Pour 58% des CCAS c'est le nb des personnes en activité professionnelle qui a le plus progressé.

La part des familles monoparentales et personnes isolées augmente davantage que celle des couples avec enfants (la part des personnes âgées a augmenté de 9 points entre 2009 et 2010).

L'aide alimentaire est le 1er besoin de ces publics, puis les aides financières et le reste après (FSL...)

Pour 72% des centres, le RSA n'a pas entraîné de diminution dans ces demandes.

L'enquête de 09/2009 montrait l'impact de la crise : la situation s'est aggravée, dit celle-ci.

Les budgets suivront-ils ? Unccas préoccupé par la hausse de l'électricité...

40% des centres interrogés ont fait évoluer l'attribution des aides : bons alimentaires, se baser sur le reste à vivre et pas seulement sur le statut....

10/7 – 567 – ASH 17/09/10

Emmaüs Défi propose une aide à la maîtrise des dépenses téléphoniques (à Paris) - p. 24-25

Un ménage moyen y consacre 1,5% de ses ressources et les personnes en difficulté parfois 20%.... « ressources limitées mais en plus, n'étant pas solvables ni bien informées, elles paient plus cher que les autres l'accès à un même service »

Or sans téléphone portable impossible de trouver un emploi ou un hébergement : c'est parfois la seule « adresse » des gens.

Le programme « téléphonie solidaire » est mis en place avec SFR et expérimenté depuis 6 mois ; il va plus loin que le forfait « spécial RSA » (Orange).

Plusieurs volets: cartes SIM prépayées 4 à 5 fois moins chères que sur le marché (durée limitée); information et accompagnement social plus poussé si nécessaire (réduire les frais).

Les gens sont envoyés par les travailleurs sociaux.

Un appel inter associatif contre les choix budgétaires du gouvernement (p. 23-24)

« Investir sur la solidarité » : lancé le 14/09 par une cinquantaine d'assocs (sanitaire et social).

La solidarité c'est « un objet d'avenir », ce n'est pas seulement une dépense : baisse du nb de contrats aidés, réforme tarification...

L'Uniopss demande à nouveau à être reçue par le Premier ministre.

10/7 – 576 – ASH 24/09/10 ce

La montée du surendettement se poursuit

Depuis 2005, environ 194 900 dossiers par an et une augmentation de 1,45% depuis début 2010.

Mais pour 181 341 dossiers en 07/08, on en compte 205 297 en 08/09 et 218 042 en 09/10...

Sur les 12 derniers mois 24% des dossiers jugés recevables ont été orientés vers la procédure de rétablissement personnel.

L'endettement moyen est 44 700 €, celui résultant de crédits immobiliers de 94 500 €, et les crédits renouvelables (sans échéance) sont présent dans 91% des dossiers.

Stats mensuelles sur le site de la Banque de France

$10/7 - 621 - ASH \ 08/10/10 - p. \ 18$

ATD Quart Monde « Faire de la pauvreté un nouveau critère de discrimination »

Entretien avec M. Tardieu, délégué national

« Le code pénal français reconnaît 18 motifs de discrimination » mais pas celui-ci alors que les pauvres ont toujours été discriminés : rejetés parce qu'ils habitent dans une cité, ou ont la CMU ; on leur reproche les aides qu'ils perçoivent ; victimes d'une présomption d'incapacité (dans le domaine de l'éducation des enfants par ex)....

Depuis 3 ans nous échangeons avec la HALDE et collectons des preuves: refus d'un logement pour « risque d'insolvabilité sévère » alors que l'APL suffit au loyer... la nature des ressources suffit à inquiéter... mais pas de recours judiciaire.

Suppose de changer le code pénal : compliqué....

Discrimination reconnue par la Convention européenne des droits de l'Homme mais la France n'a pas ratifié le protocole permettant d'appliquer ce texte.

10/7 - 600 - ASH 01/10/10

... La microfinance se porte plutôt bien

1er rapport de l'Observatoire de la microfinance mis en ligne par la Banque de France.

Chiffres 09: +38% pour microcrédits professionnels et +54% pour les personnels, dont le nb devrait encore augmenter.

... et l'Unccas publie un Guide du microcrédit à destination de ses professionnels

10/7 – 529 – ASH 03 & 24/09/10

La lutte contre la précarité énergétique

Une convention Etat / ANAH pour réhabiliter les logements de 300 000 propriétaires occupants modestes (économie d'énergie de 30%).

500 millions y sont affectés (« grand emprunt »).

Sous l'autorité des préfets seront élaborés des contrats locaux d'engagement dans chaque Dpt.







A noter: en 2011 les 30 000 travailleurs sociaux de la fonction publique territoriale seront formés à cette problématique pour pouvoir expliquer aux familles comment changer leurs comportements (voir aussi Le Monde 01/09/10).

Et aussi : un arrêté fixe les modalités d'octroi des aides du Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements (FART) géré par l'ANAH. Elle s'appelle Aide de solidarité écologique, soit ASE !!! Arrêté du 6 septembre 2010, JO 08/09/10

10/7/579 – ASH 24/09 p. 20 & Le Monde 22/09/10

EDF épinglée par le médiateur de l'énergie

EDF a refusé le tarif « de première nécessité » (TPN) à des usagers ayant un abonnement plus cher qu'un forfait simple ou supérieur à 9KV.

Ce tarif social peut faire bénéficier les personnes les plus démunies de 30 à 50% de réduction sans autre critère que leurs ressources.

3 millions d'ayants droit potentiels mais seuls 625 000 en bénéficient (contre 940 000 fin 2009...).

EDF reconnaît avoir privé 30 000 ayants droit de ce tarif et s'engage à l'« appliquer sans condition de tarif ou de puissance ».

Recommandation publiée le 30 août.

10/7 - 598 - ASH 01/10/10

Insee Première 1311 : Niveaux de vie en 2008

L'écart entre ménages modestes et aisés reste stable

13% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté (949 € mensuels) ; 50% des personnes vivant seules avec enfant(s) ont un niveau de vie inférieur à 760 € (et diminue avec le nb d'enfants).

Mais le niveau de vie a augmenté de 2% en 2008.

Du côté de l'Europe

10/7/548 – ASH 10/09/10 – p. 22

« Revenu minimum adéquat » : une étude d'EAPN pour passer du principe à la réalité

Et d'abord définir : des revenus minimum existent en UE (sauf Grèce, Italie et Hongrie) ; « adéquat » renvoie aux textes juridiques internationaux « ressources et prestations suffisantes pour vivre conformément à la dignité humaine »

Mais les revenus minimum sont rarement fixés en fonction des « besoins réels » des personnes et souvent en dessous de seuil de pauvreté.

RSA par ex « abordé sous l'angle de ce qui semble être une juste rétribution pour les personnes participant au marché de l'emploi »

10/7/548 – ASH 10/09/10 – p. 22

Programme d'aide alimentaire

La commission adopte une nouvelle proposition de réforme : taux de cofinancement nationaux de 10 à 25 %, prise en charge UE de 500 millions annuels et élargissement des produits (fruits légumes...). A suivre (parlement & Conseil européen).

Expulsions des Roms : le gouvernement persiste, l'Europe réagit, un point, des entretiens....

10/7/525 – ASH 03-10-17/09 & 01-08/10/10 & Le Monde 31/08-0-152/09/10





Rendre un compte précis mais synthétique, donner des idées de lecture sans omettre les faits dans un dossier consternant qui amalgame de surcroît deux populations dont l'une est étrangère et l'autre pas...

Sur les annonces voir in numéro 10/6

Conférence de presse le 30/08 de MM. Hortefeux, Besson et Lellouche (affaires européennes).

M. Hortefeux invoque le respect de la loi (installation et séjour), le « devoir moral » (insalubrité et misère des campements) et les actes de délinquance des Roumains (à Paris, « près d'un auteur de vol sur cinq est un Roumain »).

Les évacuations procèdent d'une décision de justice (et « souvent sollicitées par les élus »).

Depuis le 28/07 128 campements évacués et 977 Roms raccompagnés, dont 826 retours volontaires (Roumanie et aussi Bulgarie).

Les évacuations se poursuivront et un amendement à la LOPPSI facilitera ce dispositif.

A noter : le tribunal administratif de Lille a annulé 7 arrêtés de reconduite pour absence d'un trouble à l'ordre public suffisant (entretien avec l'avocat de ces personnes - Le Monde 31/08)

M. Besson : le fichier de contrôle de l'aide au retour sera opérationnel le 1er octobre (OSCAR).

Trois amendements seront déposés (projet loi immigration) : possibilités d'obligation de quitter le territoire pour « abus de droit au court séjour », et reconduite à la frontière pour actes répétés de vols ou mendicité agressive, et « charge déraisonnable pour notre système d'assistance sociale » (p. 5-7)

M. Hortefeux et les Gens du voyage

Des instructions seront données aux préfets en vue d'accélérer la création des aires d'accueil et il est envisager de réviser les critères pour les favoriser.

La France dans le collimateur de l'UE

Le Parlement adopte une résolution (09/09) priant « instamment de suspendre immédiatement toutes les expulsions de Roms » (non contraignant)

M. Besson dénonce « la multiplication des mensonges et des caricatures ».

Une circulaire du 5/08 demande aux préfets d'évacuer « en priorité » les camps Roms : illégal et contraire aux déclarations du gouvernement.

Le 13/09, M. Hortefeux signe un nouveau texte qui permettra d'échapper au recours en annulation que s'apprêtaient à déposer les assocs.

Le 14/09 Mme Reding, commissaire européenne à la Justice et aux Droits des citoyens : l'attitude française est une « honte ».

Le 29/09 la Commission prend note des assurances données par la France (pas de minorité ethnique visée) et du remplacement de la circulaire.

Pas de procédure d'infraction (discrimination) mais une lettre avec des questions détaillées et une mise en demeure de transposer correctement la directive (2004/38/CE) sur la libre circulation.

Au-delà la Commission va analyser la façon dont tous les États membres l'ont transposée.

Paris et Bucarest font une déclaration conjointe (09/09) sur leur collaboration : l'accord sur la prise en charge des mineurs isolés « sera complètement mis en œuvre » début d'octobre.

Un communiqué de la défenseure des enfants

Le droit premier des enfants est d'être protégés, et scolarisés « le droit français est clair, rien ne peut s'opposer à la présence d'un enfant dans une école, même si les conditions du stationnement de ses parents sont contestables ou illégales »

Recommandations du Comité pour élimination discrimination raciale (ONU) (voir n° 10/06)

« Éviter les rapatriements collectifs » ; abroger l'obligation du titre de circulation pour les gens du voyage ; mettre en œuvre la loi Besson. (p. 6)

Le Collectif Romeurope (30 assocs)

9 000 Roms expulsés chaque année : absurde puisque leur nb est stable depuis des années....

Dénonce : précarité croissante ; 5 à 6 000 enfants non scolarisés ; mauvais état de santé (enfants non vaccinés, déménagements forcés...).

Demande : arrêt des mesures transitoires (frein au travail), CMU (ou AME en supprimant le délai de 3 mois de présence), abrogation du fichier OSCAR qui « instrumentalise l'aide au retour humanitaire » ; ces ressortissants sont libres de circuler sur le territoire de l'UE. (p. 22-23)

sur le territoire de l'UE. (p. 22-23)

Le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées : se dit inquiet et dénonce le non-respect de

la loi Besson (déficit de 24 000 places pour les gens du

L'UFAT remet 50 revendications M. Sarkozy

Assocs de défense groupes administrativement nommés « gens du voyage » : abroger les lois réduisant leur liberté de mouvement, et notamment le carnet de circulation.

Reconnaître des caravanes comme logement (APL) et de façon générale droits égaux (santé..)

Mettre en place un « Conseil des sages » pour préparer des textes adaptés (existe en Espagne).

Faire des campagnes de sensibilisation pour lutter contre « l'anti-tsiganisme » (ASH 01/10/10).

Nous signalons deux entretiens (ASH 03/09)...

Avec Mme Palanchon (CEMEA): sur une recherche-action menée en Franche-Comté (p. 23)

Avec M. Bordigoni, anthropologue: appellations, chronologie des arrivées, modes de vie.. (p. 38-39)

Il a publié en 2010 Les Gitans aux éditions du Cavalier bleu et sur le site de l'éditeur on trouve une présentation + biblio et e-biblio très fournie.

.. Et un numéro du magazine de la Feantsa

Le sans-abrisme et la migration en Europe, quelles réponses ?, téléchargeable sur leur site (ASH 10/09)

Dossiers Étrangers : nos éléments





La question des Roms fait l'objet d'un traitement séparé... ne serait-ce que parce qu'elle est systématiquement amalgamée avec celle des gens du voyage qui sont français. Mais il reste malheureusement dans ce dossier amplement de quoi lire et méditer : projet de loi, remontrances du Conseil de l'Europe, tendances identiques d'un numéro à l'autre et nous le déplorons.

10/7 – 554 – ASH 10/09/10

Déchéance de la nationalité : une précision

M. Sarkozy indique qu'elle ne devrait concerner que les meurtriers de membres des forces de l'ordre et de dépositaires de l'autorité publique.

M. Hortefeux envisageait de l'étendre aux auteurs de faits de polygamie (voir n° 10/6)

10/7/578 ASH 24/09-01/10 - Le Monde 17-28/09/10

Projet de loi sur l'immigration : durcissement en commission des lois et des réactions

Projet à l'Assemblée à partir du 28/09 : cf. n° 10/4.

Changements de la Commission des lois

« Séjour pour raison médicale » : on tiendra compte de l'existence d'un traitement dans le pays et plus de la possibilité effective d'y accéder qui « fait peser une obligation déraisonnable » sur le système de santé français.

Déchéance de la nationalité

Étendue aux Français naturalisés ayant causé la mort d'un dépositaire de l'autorité publique.

Et entre autres dispositions

Citoyens UE: droit de séjour de 3 mois « tant qu'ils ne deviennent pas une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale » et « le séjour dans le but essentiel [d'en] bénéficier » constituerait un abus de séjour (OFT).

Reconduction possible à la frontière d'un étranger (résidant depuis moins de 3 ans) dont le comportement a « constitué une menace à l'ordre public » (dont le fait d'installer un campement...) ou qui exerce un travail salariés sans autorisation de travail (les employeurs pourront plaider la « bonne foi »...).

Réactions

Alerte demande aux parlementaires de refuser de prendre part à l'examen du projet.

UCIJ: c'est un tournant qui « instaure des régimes d'exception permanents » ; la déchéance de la nationalité est inefficace et antirépublicaine.

FNARS, ODSE, Act Up, CISS: très inquiets des dispositions sur la santé (d'autant qu'il est question de participation financière à

Forum réfugiés restrictions c/ aide juridictionnelle

45 organismes chrétiens (dont Cimade, Entraide dt Secours catholique » en appellent à la « conscience des députés »

FNARS de plus en plus d'étrangers se cacheront sans recourir aux dispositifs d'aide

10/7 - 577 - ASH 24/09/10

Droits des migrants : le rappel à l'ordre du Conseil de l'Europe aux autorités françaises

Dans un courrier du 3 août faisant suite à sa visite à Calais en mai (cf. n° 10/5), le Commissaire aux droits de l'Homme dresse un tableau peu flatteur et demande de se conformer aux standards UE.

« Des efforts ont été consentis » mais le manque de places (CADA...) entraîne des conditions « indignes ou précaires » et l'ATA insuffisante (versée aux demandeurs d'asile non hébergés).

S'inquiète de la tendance à traiter les demande de plus en plus vite (accentuée par le projet en cours).

Réservé sur les « centres de rétention » surtout pour les familles avec des enfants ; la demande d'asile en rétention est insatisfaisante (délais).

Reproche une « durée excessive des procédures de regroupement et rapprochement familial »

Ce courrier et la réponse de M. Besson (16/09) sont en ligne sur le site du Conseil.

A noter : Où en est la « jungle » de Calais 1 an après sa destruction?

MDM parle de « l'invisibilité des migrants ».

Ils sont passés de 1 200 à 200 dont 30% sont mineurs mais « harcèlement continu », précarisation et « entrave à l'action

Entre janvier et août 2010 1 200 consultations : pathologies surtout dues à l'insalubrité et des souffrances psychologiques.

10/7 – 552 – ASH 10/09/10 – p. 21

Les associations présentes en centres de rétention parlent d'une seule voix (voir n° 10/1).

La Cimade a rejoint le comité de pilotage et un rapport commun devrait être présenté fin 2010.

Augmentation du nb de recours : M. Besson la met au crédit de la nouvelle organisation et les assocs sur le compte du durcissement des lois.

10/7 - 619 - ASH 08/10/10

Une nouvelle « Association pour la défense des mineurs isolés étrangers »

Créée en juin pour sauvegarder les actions d'Enfants du monde-droits de l'Homme : dispositifs lle-de-France repris par la Croix Rouge (pérennes) et l'ADMIE (travailleurs sociaux, professionnels du secteur de l'enfance et bénévoles) se veut désormais « l'interlocuteur incontournable » et militera pour « renforcer les dispositifs existants ».

Proposera une aide juridique aux mineurs afghans de l'Est de Paris, des conseils auprès des collectivités locales et pilotera des études....

Nous signalons dans le numéro 10/7

10/7 - 613 - ASH 08/10/10 - p. 14

Une éventuelle remise en cause du droit du sol

A Grenoble (cf. n° 10/6) M. Sarkozy souhaitait que les mineurs délinquants multirécidivistes ne puissent plus accéder automatiquement à la nationalité française. Une « personnalité sera nommée incessamment » pour examiner cette question (annonce de M. Besson le 30/09).

10/7 - 539 - ASH 03/09/10 - p. 26

Le GISTI dénonce l'augmentation des taxes dues par les





étrangers non ressortissants UE.

Hausse de 40 € en moyenne (cf. numéro 10/6)

10/7 - 552 - ASH 10/09/10 - p. 21

Création en juin d'un observatoire sur l'enfermement des étrangers

Constitué de 13 organisations (dont Cimade, ANAFE, Emmaüs, GISTI, Secours catholique...) : témoigner notamment des violations des droits.

10/7 - 583 - ASH 24/09/10 - p. 19

A la préfecture de Bobigny, les associations dénoncent un accueil « lamentable »

Tensions, attentes, trafics de tickets... et des personnels fatigués et énervés.

Le préfet annonce un plan d'action (audit IGAS).



Des éléments concernent la protection de l'enfance et l'ordonnance 45 dans l'article consacré à la Loppsi en Société

Jeunesse: annonces, initiatives, informations





Leplan « agir pour la jeunesse » est de retour, il serait de mauvais goût de s'en plaindre. On attend les évaluations. Parler de la jeunesse en ce moment c'est si souvent parler de problèmes que nous saluons la Documentation française quand elle se penche sur ceux que les jeunes rencontrent et non sur ceux qu'ils posent... signatures alléchantes.

2e volet du plan « Agir pour la jeunesse » lancement de 2 allocations expérimentales

10/7/593 – ASH 10/09/10

Voir le numéro de septembre 2009

M. Daubresse les annonce pour décembre (28/09)

Revenu contractualisé d'autonomie

250 € mensuels aux 18/25 ans : deux cas de figure

Jeunes peu qualifiés, en recherche d'emploi et entrant dans les critères CIVIS : 2 ans maxi (dégressif la 2e année) sous réserve de recherche d'emploi, ou de suivi formation (ne pas refuser les offres); cumul partiel avec ressources d'activité (pas au-delà d'un emploi SMIC temps complet) ; accompagnement renforcé. Un appel à projet sera lancé auprès des missions locales.

Titulaires d'une licence universitaire minimum, demandeurs d'emploi depuis 6 mois et volontaires pour le parcours d'accompagnement renforcé vers l'emploi (par l'APEC) : versé

Les laboratoires pour la jeunesse

Existent à Marseille et Lille : 6 autres seront créés.

Étendre les expérimentations réussies et en lancer d'autres : scolarité, orientation, emploi / insertion, autonomie, accès au logement et aux soins, engagement (service civique..). Cf. n° 10/4

Actions contre le décrochage scolaire

20 millions supplémentaires pour les plateformes de suivi de ces jeunes : 100 seront opérationnelles en novembre pour les accompagner.

Renforcer le rôle des jeunes

- 1. Un statut de « pré-majorité associative » permettra aux mineurs de plus de 16 ans de créer et diriger des assocs.
- 2. Réforme du Conseil national de la jeunesse (pouvoirs élargis) : consultation en octobre
- 3. 4 représentants et jeunes et des étudiant seront nommés au
- 4. Une mission réfléchira à la participation des jeunes aux instances décisionnelles et consultatives de la société civile et politique

RSA jeunes, une goutte d'eau face à la précarisation de la

10/7/536 – ASH 03/09/10 –p. 7-8 &27-28 Décret n° 10-961, 25/08, JO 26/08/10 : voir n° 10/6

AC !: Conditions « inatteignables » ; rappelle que la HALDE a alerté sur l'exclusion du RSA des moins de 25 ans et appelle avec d'autres à saisir le tribunal administratif sur la « permanence de la discrimination par l'âge ».

Une étude INSEE : plus de 20% des 18-24 ans vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2007 (contre 13,4% de la population générale)... et les plus en difficulté seront exclus du dispositif.

Un député estime que les 20 millions budgétés correspondent à 15 000 bénéficiaires (au départ on parlait de 160 000...).

Secours catholique souhaiterait une réduction de la durée de travail et prise en compte à partir de 18 ans

CNAF : les jeunes qui enchaînent des « petits » boulots auront du mal à fournir les justificatifs.

C'est une avancée mais ne répond pas au problème de la précarité des jeunes.

FNARS: en Île-de-France 20 à 25% du public accueilli en CHRS a moins de 25 ans et très peu d'expérience professionnelle... la solidarité familiale ne marche pas toujours....

Demande une protection particulière intégrant une allocation d'autonomie et donc un « droit de suite au Livre vert » (expérimentations de la dotation d'autonomie sont au point mort).

Signature du « protocole 2010 des missions locales », mais inquiétudes...

10/7/612 - ASH 01/10/10 - p. 5&17-18

Paraphé le 30/09 : Etat, ARF, ADF et AMF.

M. Wauquiez a confirmé la reconduction de la contribution de l'Etat à l'identique pour 2011.

Pour 2010-2015, rappel de leurs missions, désormais inscrites dans le code du travail : dans l'objectif de l'accès à l'emploi de tous les 16/25 ans, accueillir, accompagner mais aussi « observer le territoire et apporter une expertise (...), animer le partenariat local » . ML « au cœur des politiques publiques d'insertion ».

Un cadre commun d'évaluation sera recherché : valoriser action et promouvoir leur valeur ajoutée ; les financeurs « s'engagent à mesurer réalisations et résultats en termes d'accompagnement et de services rendus »

ADF / ARF & AMV attendaient des engagements précis de l'Etat pour parapher le protocole.

L'ARF voulait un engagement pour 3 ans (le document d'orientation budgétaire 2011-13 annonçant une diminution de cette contribution).

Le Synami : les crédits du plan de relance ont disparu... alors que la situation n'est pas meilleure.

Les propositions des syndicats n'ont pas été retenues (moins de jeunes par conseiller par ex....).

Mais se félicite de la prise en compte des besoins des jeunes et du territoires et pas seulement des résultats en termes de retour à l'emploi.

Jeunes d'aujourd'hui, France de demain

10/7/555 – ASH 10/09/10

C'est un dossier de la Documentation française (col. Problèmes politiques et sociaux - n° 910).

Cécile Van de Velde, sociologue, avec MM. Dubet, Maurin, Chauvel entre autres pour examiner l'échec scolaire, l'autonomie impossible.

Sommaire et commande en ligne - 9,90 €

Service civique : majorations d'indemnités

10/7/587 – ASH 24/09/10

Une majoration de 109,11 € est prévue pour les bénéficiaires de bourses sur critères sociaux, et les allocataires RSA...

Arrêté du 13 septembre 2010, JO 22/09/10

Travailler avec les groupes de jeunes : un entretien autour du dernier rapport du CTPS

10/7/573 - ASH 24/09/10 -p. 21



Voilà donc un rapport qui parle de vous et de votre public et qui s'inscrit dans le mouvement plus général de (re)valorisation de l'action collective en travail social. Il faut bien sûr en avoir connaissance.

Groupes de jeunes et pratiques de prévention spécialisée : pratiques éducatives auprès des groupes et pratiques sociales collectives

Rapport produit par la commission « groupes de jeunes et pratiques éducatives » du CTPS

Entretien avec Bernard Monnier, président de cette commission.

La question de l'insécurité liée aux groupes que l'on appelle « bandes » est devenue prégnante.

« Nous voulons faire comprendre » ce que sont ces groupes : contribuer à modifier les regards.

Ce groupe de pairs, élément de la socialisation adolescente, n'est pas toujours pathogène.

Et valoriser la « méthodologie éprouvée » de la prévention spécialisée avec ces groupes.

Cette intervention n'est-elle pas en tension avec la commande publique ?

Historiquement inscrite dans la commande de la PS, l'action collective s'est appauvrie dans les années 70/80 et aujourd'hui l'injonction qui en est faite répond à un objectif de prévention « situationnelle » plutôt qu'éducatif (éviter des situations à risque ou de trouble à l'ordre public).

Il faut s'assurer « que la finalité de [l]'action est strictement éducative. Si cette dernière est bien menée, elle contribue à la sécurité »

Quelle est la spécificité de ce travail ?

Il s'organise à partir d'un diagnostic et peut faire « évoluer la structure vivante qu'est le groupe » : activité autour d'un projet, éclatement du groupe si nécessaire, dans une approche clinique qui articule travail individuel, collectif, avec familles.

Quelles sont vos recommandations?

« Dépasser les événements pour favoriser leur compréhension en tenant compte des facteurs économiques et sociaux »

Ces groupes n'expliquent pas les phénomènes de violences collectives, fruit de solidarités réactives et de jeunes qui parfois ne se connaissent pas.

Ce travail permet de participer aux diagnostics sociaux de territoire : il devrait être défini dans les projets de service et pris en compte dans les formations. Parfois les freins réglementaires entravent des actions (durées temps de travail...).

« Il est de la responsabilité des professionnels et du CTPS d'entrer dans un travail patient d'explication du sens de l'éducatif, notamment auprès des élus ».

Les processus de socialisation des adolescents doivent être pris en compte par tous les adultes : sans systématiquement se référer aux carences éducatives ou aux dangers.

Entretien avec Manuel Boucher: « Casser la ghettoïsation suppose une repolitisation des quartiers »

10/7/606 – ASH 01/10/10 –p.36-37



Y-a-t-il de la prévention spécialisée dans la ville où il a enquêté ? Question un peu provomais tant pis...

Au-delàl'expression "indigènes" peut choquer mais il faut entendre que l'angle racial est de plus en plus présent, pour le meilleur et pour le pire? A réfléchir.. et que les nouvelles qualifications du social sont de plus en plus souvent citées.

Les internés du ghetto. Ethnographie des confrontations violentes dans une cité impopulaire

Préface par Didier Lapeyronnie Ed. L'Harmattan – 424 p. - 38 €

Ouvrage né d'un appel d'offres de l'INHESI.

Analyser les interactions génératrices de violences dans

les « quartiers », surtout entre jeunes et police.
Enquête dans une ville moyenne ayant connu des événements

violents en 2005 (couvre-feu 11 jours).
Les ados & jeunes adultes désignés « fauteurs de troubles »

forment un groupe composite.

1. Collégiens scolarisés dans le quartier : relations avec

- enseignants et intervenants sociaux.

 2. « Galériens » : jeunes adultes ayant souvent arrêté leurs études, sans emploi stable passant leur vie au pied des
- immeubles ; cherchent à fuir l'ennui.

 3. « Soldats du ghetto » (SDG) : les plus visibles, s'inspirent des gangs nord-américains ; minorité bruyante et « racisée » à laquelle on a tendance à associer tous les jeunes du guartier.

Qu'appelez-vous les « pacificateurs indigènes » ?

Les travailleur sociaux classiques sont absents ; les AS travaillent sur les question de pauvreté mais pas avec les jeunes « turbulents ».

Ces « indigènes » issus du quartier, y vivent et sont très présents. Ils travaillent souvent dans la médiation ou l'animation. Rôle fondamental de référent auprès des jeunes ; peu formés, mais « sur engagés » dans un rôle qui les insère aussi.

« Sans eux il y aurait sans doute plus de violences émeutières ».

Il y a aussi des parents qui s'interposent pour éviter des bavures ou des humiliations.

Vous avez aussi rencontré des policiers...

Là aussi on découvre un univers composite :

- 1. Unité territoriale de quartier : beaucoup de femmes et d'agents âgés « plutôt profil bas »
- 2. Brigades CRS: 5 fourgons tournent de 21 h à 5 h depuis 2005, ce qui génère des tensions; ils ne font que passer.
- 3. BAC de jour : certains connaissent tout le monde et ils évitent les violences.
- 4. BAC de nuit : plus jeunes ils ont affaire au public de nuit et sont souvent dans une relation ambivalente de provocation, avec le passif de 2005 où des jeunes étaient prêts à les lyncher.

Entre les jeunes et les forces de l'ordre, est à l'œuvre une déshumanisation réciproque produisant un cercle vicieux. S'il y a un zèle excessif dans les procédures policières par ex., il peut y avoir des violences très fortes. En 2005 ces tensions ont cristallisé : défoulement.

Comment déboucher sur de la reconnaissance ?

Ne pas se contenter de pacifier des quartiers où « le monde extérieur est perçu comme froid et fermé (...) suppose une repolitisation (..) avec une reconnaissance sociale de leurs habitants et de leur capacité à coproduire la société » : écoles, police de proximité... des moyens.



Dans ce processus, les intervenants sociaux classiques ont-ils encore leur place ?

« Pour le moment en tout cas, ils ne l'ont plus. Pour réhabiliter le travail social dans ces quartiers je plaide pour que l'on permette aux pacificateurs indigènes d'accéder à des qualifications professionnelles du travail social. (...) Les travailleurs sociaux déjà qualifiés doivent reconflictualiser leur rapport au travail social et défendre ses valeurs intrinsèques, en particulier la croyance dans la transformation sociale en refusant les injonctions paradoxales. »

Construire avec ces populations des actions émancipatrices pour qu'elles accèdent à une réelle citoyenneté

CSTS: réorganisation à plusieurs inconnues; l'ANAS et l'ONES demandent où sont les professionnels

10/7/534 – ASH 08/10/10 cahier juridique p. 39-44 ASH 03/09/10 –p. 24







Des interrogations qui ne vous surprendront guère.

Arrêtés des 7 juillet et 23 septembre 2010,

JO 16/07 & 05/10/2010

La nouvelle structuration (cf. n° 10/6) doit permettre au CSTS de « jouer tout son rôle dans l'expertise du travail social ».

Le cahier juridique : composition détaillée de l'instance et interrogations suivantes (p. 43-44) :

Le CSTS fonctionnait en lien étroit avec le secteur professionnel; repositionné sur pratiques professionnelles et politique sociales : visibilité mais demande de résultats et contrôle.

Baisse du nb de membres au détriment des acteurs du secteur.

L'ANAS craint que la logique institutionnelle prenne le pas sur les réalités professionnelles.

M. Ladsous (ancien membre CSTS) aussi.

M. Roche (coordonne commission « éthique et déontologie ») ne croit pas à une perte d'indépendance. MM. Chassériaud (Aforts), Jaeger (CNAM) et Mme Bouquet (Pdte sous-commission chargée du rapport) aussi plutôt optimistes : « rentre dans une fonction politique. Ce qui est dans l'intérêt du travail social qui s'inscrit dans des politiques décidées par des élus »

Le vice-président n'est plus élu mais désigné par le ministre « avant il était élu mais avec l'accord du ministère », tempère M. Roche. M. Thierry est un ancien IGAS mais si un jour on choisit une personnalité éloignée du secteur...

Organisation très cadrée : institutionnalisation qui vaut reconnaissance de son expertise mais...

Aucun représentant d'usager ou d'assoc (FNARS); la souscommission de veille n'a que 5 membres... et les moyens matériels seront-ils à la hauteur ?

Voilà « comment on pense le travail social sans les professionnels »

Les organisations professionnelles n'y figurent pas : le viceprésident de l'ANAS y siège mais en tant que « personne qualifiée », il ne représente que lui-même.

On oppose toujours à l'ANAS qu'elle ne représente pas l'ensemble des travailleurs sociaux (mais les organisations syndicales n'ont pas dû fusionner ...) : se regrouper ? le débat est ouvert.

Le nb des représentants institutionnels n'est passé que de 20 à 19 mais on a diminué le nb des acteurs du secteur : de 40 ils sont passés à 22...

ANAS et ONES continueront à réclamer une place.

L'éducation populaire : une ressource pour le

travail social?

10/7/591 – ASH 24/09/10 –p.28-31



L'éducation populaire nous en sommes des héritiers mais elle ne se confond pas avec le social. Un tour d'horizon pour donner envie d'aller plus loin, par exemple sur le site des CEMEA?

Depuis le XIX^e, militants issus de la tradition laïque, de l'humanisme chrétien et du mouvement ouvrier, se réclamant de Condorcet, Macé (ligue enseignement), Sangnier (auberges jeunesse)

Accès à la culture pour tous, émancipation individuelle et collective et transformation sociale dans le sens d'une réduction des inégalités.

Porteur d'avenir mais « les troupes ne sont plus ce qu'elles étaient » (M. Chauvière)

Le militantisme a évolué, et assocs fragilisées (liens étroits avec les pouvoirs publics)....

CEMEA (M. Chobeaux) : « écart entre la théorie et la pratique » ; M. Ladsous : « les auberges de jeunesse sont devenues des hôtels bon marché »

Mais de nouvelles dynamiques existent.

M. Mignon (conseiller DRJSCS Ile-de-France): les forums sociaux mondiaux, ou les collectifs de « sans-droits », « canal d'action majeur » de l'éducation populaire du futur.

Elle a investi de nouveau champs : NTIC (« Points Cyb »), éducation à l'écologie, économie solidaire, réseaux réciproques d'échanges de savoirs....

Liens étroits avec le champ de solidarité (ATD...).

CEMEA et centres sociaux sont des héritiers du temps où action sociale et éducation populaire formaient une famille proche.

Politique de la ville: en PRE des assocs travaillent avec AS ou ES. Le travail social s'appuie sur des structures d'éducation populaire (MJC, MQ...)

Les DRJSCS regroupent jeunesse & sports et affaires sanitaires et sociales : articuler approches.

Pourrait-elle incarner une alternative ou une résistance à l'individualisation des pratiques, elle qui travaille sur l'action collective alors que le travail social revient vers la dimension collective : ISIC, « Appel des appels », collectif pour éviter « la fonction de guichet » (voir rapport CTPS).

Jacques Ladsous

Dès l'origine « le mouvement social chrétien et le mouvement ouvrier sont liés à l'action sociale ».

Éducation populaire et action sociale visent à rendre les gens plus autonomes, et les premiers ES se sont servis d'outils de l'Éducation populaire : activité comme support à la relation par ex.

Elle peut aider à lutter contre la marchandisation : idée de gratuite et d'engagement etc.

CNAJEP: plus de 430 000 assocs (680 000 emplois) mais contours flous: assocs sportives, mouvements de jeunesses, cipá-clubs:

« Pas un mouvement homogène, plutôt une mouvance ou mieux une convergence » Chauvière

Notez un ouvrage sur l'Éducation populaire dans la bibliographie du 3 septembre

Protection de l'enfance : un nouveau rapport aux familles ?, et un point de vue d'une ES en AEMO.

10/7/556 - ASH 10/09/10 -p. 26-29 & 23



Deux sourires parce qu'il y a de quoi réfléchir. L'usager au centre, ce n'est pas gagné entre autres, et cette réforme de la protection de l'enfance pose des questions complexes; allez voir c'est vraiment intéressant.

L'ANAS fait état d'un changement : « avec l'instauration des informations préoccupantes » défiance grandissante des familles.

La relation avec les usagers souffre de la « multiplication des dispositifs contractualisés » qui font du travail social un « passage obligé » et non plus une lieu où peut se construire un lien fondé sur la demande.

L'ODAS a travaillé sur la place des parents en protection de l'enfance : les infos préoccupantes sont très maladroitement communiquées aux familles. Il y aurait beaucoup à apprendre des co-formations organisées par ATD quart monde qui parle d'un dialogue de sourds (cf. n° 10/5)

En miroir le mal-être semble se diffuser chez les travailleurs sociaux en protection de l'enfance : perte de sens, tensions sociales, modifications réglementaires contraignantes (repas, activités ...)

Dteur Sauvegarde 26 : les fondamentaux du métier sont « faire ensemble » & « vivre avec ». L'environnement institutionnel a un rôle à jouer pour soutenir les professionnels.

DRH Fdtion d'Auteil : la difficulté de ces métiers est aussi de ne jamais savoir si on a réussi ; « il faut avoir une parfaite conscience du lien entre le bien-être au travail des professionnels et la bientraitance des jeunes »

Un encart est consacré à l'articulation entre protection administrative et judicaire (p.29)

Tensions entre cellules de traitement des infos et les parquets avec recrudescence des saisines tardives.

C'est désormais la notion d'adhésion et non plus celle de danger qui semble marquer la frontière entre protection administrative et judiciaire : mais si pour l'administratif l'adhésion est une condition dont l'absence signe le passage au judiciaire, pour le juge elle est un objectif à atteindre....

Noter que des familles (Ile-de-France) ont été interrogées sur ce terme « adhérer » : « se soumettre à quelque chose que l'on ne comprend pas, que l'on n'a pas discuté ».... (cf. n° 10/3)

Contre l'insécurité professionnelle, l'institution Par Sofia Kelaïaïa, ES AEMO

Identité professionnelle souvent vécue aujourd'hui comme une incertitude ; mais si le management instaure un collectif, avec des temps délibératifs, etc. alors « l'institution sécurise l'identité professionnelle »

Expériences, points de vue, éléments repérés



L'expérience de stabilisation de Lille fait penser à celle de l'Armée du Salut à Marseille (voir n° 10/6, Coup de cœur): abaisser les exigence produit des résultats... mais sans solution de sortie, la stabilisation reste un vain mot. Quant à la CSSAPE, très bel article où s'esquissent les silhouettes de personnes à la limite de l'existence, questions de la domiciliation, de "l'attache administrative"...

Une circonscription sociale pour les personnes en errance : une balise contre la dérive

10/7/574 − *ASH du 17 septembre 10 −p. 32-35*

A Bobigny (93), la CSSAPE a été créée par le CG: la problématique de l'errance émerge dans les années 2000 (expulsions de familles surendettées).

Situations compliquées et coûteuses. Demandent beaucoup de temps, trop pour les AS polyvalentes

1 responsable, 2 AS et 1 secrétaire pour 60 personnes adressées par circos, hôpitaux, assocs...

Gérer l'urgence (un toit, un repas...) et au-delà, favoriser le retour au droit commun, à l'ancrage géographique, c'est long : « laisser parler pour essayer de comprendre les temps de rupture »

Travail sur la santé, travail partenarial parfois difficile avec les services sectorisés alors que ces publics n'ont pas d'attaches administratives.

Réunions de réflexion avec un psychiatre pour prendre la distance nécessaire (situations dures).

Mais au bout de 2 ans des relogements montrent la pertinence de ce travail patient.

CSSAPE: 01 41 50 53 70.

Un accueil de stabilisation pour sans-abri : en transit vers l'insertion

10/7/533 – ASH du 03 septembre 10 –p. 34-37

50 places depuis 2008 (12 femmes et 38 hommes): chambres individuelles (à nettoyer), grande souplesse d'accès, alcool accepté dans les parties privatives; aucune violence n'est acceptée (exclusion). Travail sur le sanitaire (volet addiction et psy notamment) et l'hygiène. Publics très divers.

Le gros problème c'est le manque de solutions de sortie qui bloque tout le processus.

(ABEJ Ste Colombe - Lille - Tel.: 03 20 21 12 27)

Adhésion des usagers : derrière la belle intention...

10/7/592 - ASH du 24 septembre 10 -p. 24-25

Par Claire Jouffray, Pdte assoc nationale pour le développement de l'approche « Développement du pouvoir d'agir »

Ce principe louable induit aussi des effets pervers en l'état actuel : l'usager a-t-il d'autre choix que de souscrire au projet du travailleur social ?

Il faut aller au-delà et s'engager dans de la vraie co-construction, sans angélisme pour autant.

Voir le site de l'AndaDpa : http://andadpa.free.fr/

Un SEAT à flux tendu à Marseille

10/7/550 - ASH du 10 septembre 10 -p. 30-33

En 2009 plus de 1 500 avis rendus par 8 éducateurs la plupart du temps dans l'urgence : « rester toujours dans l'éducatif ».

Des services d'accompagnement en milieu rural

10/7/581 - ASH du 24 septembre 10 -p. 32-35

En Seine-et-Loire l'assoc Le Pont a mis en place 4 services de ce type : dévoile des situations de dénuement et d'isolement extrêmes. Il y faut de la polyvalence et de la réactivité. 03 85 21 94 50

« Faire évoluer le cadre juridique des séjours de rupture »

10/7/608 - ASH du 1er octobre 2010 – p. 25

Entretien avec Mme Myrek, Pdte d'Oser

Assoc regroupe 15 des 40 lieux agréés : demande aux ministères de valider un cahier des charges.

Séjours en direction de jeunes ayant besoin d'un remobilisation et dont la situation justifie un éloignement temporaire.

Pas un mode de placement mais les dispositions du CASF s'y imposent. Trop souvent vus comme un dernier recours alors qu'ils peuvent éviter un placement : alternative éducative.

Accueil en réseau : alternative à l'institution

10/7/611 - ASH du 1er octobre 2010 - p. 32-35



Un centre de placement immédiat du Nord-Pas-de-Calais « propose une prise en charge souple et individualisée : autour de l'internat gravitent 9 lieux d'accueil où les jeunes vivent au sein des familles des éducateurs » ; « faire la démonstration que (...) quand la contrainte existe, elle est respectueuse »

La multiplicité des hébergements permet de contourner le



passage à l'acte : les jeunes, sachant qu'il y a d'autres possibilités, demandent à changer lorsqu'ils se sentent en difficulté là où ils sont.

Malades précaires : les appartements de coordination thérapeutique sous pression

10/7/623 - ASH du 8 octobre 2010 - p. 26-29

Créés pour les malades du sida; ouverts aux personnes souffrant de maladie chronique depuis 2002: prise en charge à la croisée du médial et du social ; souffrent d'engorgement . Etat des lieux

Professions sociales et établissements





Une pierre de plus à l'édifice complexe de l'organisation des formations; on a le droit sans doute d'être lassé de ce débat mais en même temps comme il nous concerne, il est bon d'en suivre quelques fils conducteurs.

10/7/531 - ASH 03/09/10 -p. 29-30

'Hautes écoles en travail social' : une « idée paresseuse » M. Gaberan, Directeur de l'École de Marvejols, répond à M. Gauthier (voir n° 10/7)

La fusion Unaforis / Aforts ne va pas de soi: l'Aforts est un réseau d'écoles alors le GNI est composé d'IRTS.

Doute sur le bien-fondé des regroupements « il y a des seuils audelà desquels les concentrations (...) desservent leurs propres fins et trahissent leurs valeurs d'origine » et il y a une alternative possible, c'est la mise en réseau que permettent les nouvelles technologies. Dépasser le modèle d'organisation pyramidale (un lieu, un gouvernant).

10/7/596 – ASH 01/1010 –p. 16

La cohésion sociale par ses instruments : quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ?

Cycle de séminaires lancé le 27/09 par la DGCS et le CAS : 7 séances thématiques d'ici avril 2011.

Pour concevoir les approches plus transversales issues de la création des DGCS

Processus d'innovation sociale et approches présentant un contenu d'innovation « parce quelles privilégient un registre de prévention et d'investissement dans les personnes et les collectivités » (prévention précoce) ; instauration d'indicateurs de la cohésion sociale et d'un « baromètre de perception » de cette cohésion.

Rapport conjoint lors d'une journée nationale.

10/7/546 – ASH 10/09/10 –p. 19

Trop d'échecs au DEES : l'ONES réclame toujours une session de rattrapage

Voir n° 10/6 : elle estime à 25% le taux d'échec national contre 10 à 12% d'ordinaire.

L'ONES demande aussi un comité de suivi de la réforme du diplôme.

Nous signalons dans le numéro 7

10/7/627 – ASH 08/10/10 –p. 24-25

L'expertise, notion controversée pour les assistants sociaux par M. Robin, formateur

Les évolutions du secteur lui sont extérieures : liées aux mutation économiques et la manière dont l'Etat oriente l'intervention sociale.

CSTS « l'intervention sociale est en tension entre sa nécessaire modernisation et un risque de contrôle social accru » ; il parle « d'artisan » plutôt que « d'expert ».

Les AS acceptent l'expertise : être reconnus, être force de proposition mais lui résistent aussi: attention à ne pas ajuster les fins aux moyens...

10/7/543 – ASH 03/09/10 –p. 10

Dégradation du lien parent-enfant à la suite d'un signalement : le professionnel n'est pas responsable en l'absence d'une faute

Cass. Civ. 2, 1er juillet 2010, n° 09-66-404

10/7/608 - ASH 01-08/10/10

Réforme de l'aide à domicile : les pistes de l'ADF et des fédérations et les inquiétudes

Privilégier l'autorisation départementale, généraliser les CPOM, créer une dotation globale.

Le gouvernement refuse financements d'urgence.

La fin annoncée des exonérations de cotisations sociales inquiète l'UNA et la FNAAFP : coup de grâce? (prévision budget 2011)

10/7/618 – ASH 01/10/10

Évaluation externe

Une nouvelle liste d'organismes habilités est en ligne sur le site de l'ANESM.

Nos éléments sur le handicap





Garanties et inquiétudes s'entrecroisent pour dessiner un paysage de plus en plus complexe, même si l'on ne peut nier quelques progrès.

En Scolarité un rapport sur les dispositifs d'accompagnement pour les élèves en situation de handicap ou en difficulté

Scolarité

10/7/537 - ASH 03-10/09/10

Les AVS (cf. n° 10/6)

Unapei et Unaïsse : rentrée « déplorable » rn vue

Unapei : 13 000 enfants sans aucune solution. Absence de statut AVS, manque de moyens...

Unaïsse: le dispositif de gestion des AVS devient « un vrai labyrinthe »; 56 700 enfants et ados en ont besoin ,et en janvier 4 213 attendaient encore.

Notez : l'Unapei a fini par signer la convention permettant d'embaucher des AVS (cf. n° 10/5)

10/7/557 - ASH 10/09/10 -p. 6

Cour d'appel administrative de Versailles: la scolarisation à la maternelle n'est pas un droit

La loi « assigne aux collectivités publiques l'objectif d'accueillir » les enfants de 3 ans mais n'institue pas un droit à leur admission avant 6 ans.

CAA Versailles, 04/06/10, requête 09VE01323

10/7/601 – ASH 01/10/10

Pour favoriser l'accès aux études supérieures

Le collectif Droit au savoir met en ligne une base de données: infos sur les possibilités par académie

www.droitausavoir.asso.fr

Les missions des inspecteurs EN chargés de la scolarisation des enfants handicapés

Circ. n° 2010-135, 06/09/10, BOEN n° 34, 23/09/10

M. Sarkozy donne des garanties au Comité d'entente des assocs représentatives

10/7/564 - ASH 17/09/10 -p. 8 & 24

La revalorisation de l'AAH (25%) se fera bien en 5 ans et non 6 : voir budget 2011 n° 10/6

Confirme que les 50 000 places promises seront créées d'ici 2012 (11 000 à ce jour).

Idem pour les la scolarisation de 200 000 enfants en milieu ordinaire : aujourd'hui 185 000 dont certains seulement 1 ou 2 h par jour.

La situation des retraites sera réexaminée.

Le Comité juge la réunion « positive » mais reste vigilant ; l'Unapei voudrait que l'on s'intéresse aussi au qualitatif (par ex. pour la scolarisation...).

A noter dans les ASH du 8 octobre 10-p.8-9&22

Mme Morano : la création de places se fait à un « rythme satisfaisant »; les objectifs seront tenus.

Plus de 5 500 places nouvelles financées en 2010.

Mais 11 gestionnaires d'établissements dénoncent les « fortes restrictions budgétaires » (depuis création ARS) ; désaccord sur le nb de places tel qu'il est compté par M. Sarkozy.

Points de vue et expériences repérés Autisme : la fin des sectarismes ?

10/7/532 - ASH 03/09/10 -p. 31-33

Un point sur l'état du débat entre sciences humaines et sciences dures, entre psychiatrie et génétique... Aujourd'hui se fait jour une collaboration entre les différents spécialistes.

Les référents « insertion professionnelles » des MDPH, des passeurs pour l'emploi.

10/7/565 - ASH 17/09/10 -p. 28-31

Fluidifier les parcours des personnes en suscitant les partenariats: tour d'horizon.

Nous signalons dans le numéro7

10/7/540 – ASH 03/09/10 –p. 25

Les discriminations liées au handicap et à la santé

Insee Première n° 1308 : les jeunes plus touchés.

41% des 10-24 ans ressentent mises à l'écart, perturbations scolarité, moqueries ou insultes

Seuls 25% des adultes se disent touchés : davantage de refus de droit que de moqueries

10/7/540 - ASH 10/09/10 -p. 18

Les ESAT réservés sur une circulaire budgétaire

Publiée le 28 juillet elle fixe le budget 2010...

Andicat: trop tardif, revalorisation (0,8%) minimise les coûts réels, disparité des loyers pas intégrée...

Demande à la DGCS une rencontre « de toute urgence » (cf. un point de vue dans le n°10/5).

10/7/566 – ASH 17/09/10

Un guide pour les parents de bébés nés aveugles ou malvoyants

Méthodes pour compenser, témoignages, conseils.

Patati et pas à pas - ANPEA: voir en ligne ou au 01 43 42 40 40 – 4 €

10/7/617 - ASH 08/10/10

Accessibilité

Un bilan au 31/12/2009 est en ligne sur le site du ministère développement (rubrique accessibilité). & Présentation du portail www.proximamobile.fr

Passage du permis de conduire

Modalités de prise en charge par l'Etat des frais d'interprète (handicap auditif) en ligne sur le site du ministère développement (rubrique accessibilité)

Handicap visuel et télévision

Le CSA demande aux chaînes de télévision des programmes audio décrits en faveur des personnes aveugles ou malvoyantes (loi 2005).

10/7/586 - ASH 24/09/10

Europe, handicap et lecture

Un protocole d'accord a été signé à Bruxelles, étape concrète vers la multiplication d'ouvrages accessibles : communiqué IP/10/1120 du 14/09/10



Notre sélection dans le numéro 10/7





ASH du 3 septembre 2010 - 7 - 541

Les prestations aux personnes handicapées

Cahier juridique p. 43-50 : revalorisation de 2,2% au 1er septembre. Revue d'ensemble.

Les stages étudiants « hors cursus » sont interdits depuis le 1er septembre (p. 8)

Décret n° 2010-956 du 25 août 2010, JO 26/08/10

ASH du 24septembre 2010 - 7 - 588

Pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement local social

Arrêté du 9 septembre 2010, JO 21/09/10

ASH du 1er octobre 2010 – 7 - 603

Le Conseil national de l'aide aux victimes fait peau neuve Décret n° 2010-1106 du 21 sept 2010, JO 23/09/10

ASH du 8 octobre 2010 - 7 - 616

Violences faites aux femmes : l'ordonnance de protection entre en vigueur au 1er octobre

(voir loi in n° 10/6)

Décret n° 2010-1134 du 29 09/2010, JO 30/09/10

2 Cahiers juridiques sur le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels

Le FPSPF succède au Fonds unique de péréquation

Ses missions. ASH 10/09/10 - 10/7 - 551, p. 39-46

Ses ressources et la mise en œuvre de la convention cadre Etat /FPSPF

ASH - 24/09/10 - 7 - 551, p. 41-47

1 Cahier juridique : Les bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur (2010-2011)

ASH - 01/10/10 - 7 - 610 - p. 43-51

Montants revalorisés de 5.6% et seuils minimaux d'entrée de 1,5%; 9,5 mois versés au lieu de 9.

1 Cahier juridique : L'installation du nouveau Conseil supérieur du travail social

ASH - 08/10/10 - 7 - 534 - p. 39-44

Voir en Travail Social CSTS: réorganisation...

2 Cahiers juridiques sur le projet de loi de finances pour 2011 Budget placé sous le signe de l'austérité : pas de mesure fiscale d'envergure pour les ménages.

Dépenses : mission « emploi » préservée mais crédits ville / logement, solidarité et insertion sont en baisse.

Mesures fiscales et sociales

Dépenses mission « ville et logement »

ASH - 08/10/10 - 7 - 624 - p. 45-55

Dépenses (suite des ministères)

ASH - 15/10/10 - 7 - 624 - p. 47-64

4 représentants des jeunes et des étudiants.







Baisse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en juin et juillet

10/7/527 - ASH 03/09/10 -p. 8





En juin la catégorie A a diminué de 0,3% et de nouveau de 0,5% en juillet. Toujours en catégorie A le chômage des jeunes baisse de 1,4% en juin et de 2,8% en juillet

Mme Lagarde parle de « stabilisation globale du marché du travail » depuis janvier.

Néanmoins : toutes catégories confondues le nombre d'inscrits à Pôle emploi a augmenté de 0,6% en juin et à nouveau de 0,2% en juillet.

Voir les Indicateurs DARES, n° 048 et 052.

Nouvelle baisse du chômage au 2^e trimestre 2010

10/7/544 – ASH 10/09/10 –p. 12



Le visage de l'emploi se modifie néanmoins.

Il s'établit à 9,3% (9,7% avec les DOM), soit 2,6 millions de personnes, au sens du BIT.

Sur 1 an il a augmenté de 0,2 point mais il recule pour le 2e trimestre consécutif (- 0,2 par rapport au 1er trim. ; -0,3 par rapport au 4e trim. 09).

En métropole 3,3 millions de personnes ne travaillent pas mais le souhaitent.

Le chômage des 15/24 ans s'est stabilisé au niveau préoccupant de 23,3%, même s'il a diminué de 0,5 point en un an.

La stabilité du taux d'emploi des 15/64 ans à 63,8%, « masque une hausse des formes particulières d'emploi et une baisse des CDI ».

La part des personnes en CDD ou intérim est passée de 6,4% à 6,6% du 1er au 2e trimestre.

Le sous-emploi diminue de 0,3 point (5,8%) : lié à la baisse du chômage partiel. - Insee – Informations Rapides n° 214

En août le chômage repart à la hausse

10/7/594 - ASH & Le Monde 01/10/10





La tendance paraissait s'infléchir, est-elle repartie à la hausse de manière durable? C'est à suivre sans oublier qu'il y a des gens pour qui ce n'est plus tenable de devoir attendre.

Le nb de demandeurs d'emploi en catégorie A a augmenté de 0.6% en 1 mois et 4.9% en 1 an .

S'établit à 2 692 500 personnes en métropole.

Le nombre de jeunes en catégorie A

a augmenté de 0,3% en 1 mois

mais diminué de 2,5% en 1 an

Avec un taux de chômage des jeune actifs autour de 23% la France est en-deçà d'une moyenne mondiale établie à 13% des 15-24 ans : dans les pays développés, le taux moyen est de 17,7% (rapport BIT 08/10).

Toutes catégories confondues, 4 588 100 personnes inscrites à Pôle emploi (+ 0,3 % en août et + 9,6% en un an).

La situation s'est détériorée pour les seniors et les chômeurs de longue durée. - DARES indicateurs n° 061

RSA: une étude et les derniers chiffres



Nous vous engageons vivement à en prendre connaissance: où il apparaît que l'hypothèse de départ du RSA est bonne... à condition que...

10/7/526 – ASH 03/09/10 –p. 7

Aides sociales locales, revenu de solidarité active et gains du retour à l'emploi

A droits connexes locaux constants, le RSA a des effets « très nets » sur les gains du retour à l'emploi : voici la conclusion d'une étude Insee

(in Économie & statistique n° 429-430)

Dans quasiment tous les cas de figure le revenu disponible ne peut plus être inférieur à celui obtenu sans reprise d'activité.

Mais il y aura plus de ménages concernés par les aides octroyées sous condition de statut qu'avec le RMI (le point de sortie du RSA étant supérieur).

On peut prévoir que les collectivités procéderont à des réajustements : les « transformer en aides sous conditions de ressources » supprimerait les effets de seuil sans effet négatif sur le retour à l'emploi. Plus compliqué à gérer.

10/7/571 – ASH 17/09/10 –

Le nombre d'allocataires au 30 juin 2010

in L'E-ssentiel n° 102

1,77 million de foyers le perçoivent : représente une augmentation de 19% depuis la mise en place du dispositif (il y a un an).

RSA activité: + 55%; 434 000 allocataires.

RSA socle: + 11%; 1,33 million d'allocataires, mais recouvre socle seul (+7%) et socle + activité (+ 41%), dans un mauvais contexte économique.

Nous signalons dans le numéro 7





10/7/546 – ASH 10/09/10 –p. 20

L'économie sociale résiste à la crise

Avant le mois de « l'économie sociale en solidaire » (novembre), l'assoc Recherches et solidarités publie les chiffres de l'emploi 2009 : 193 000 établissements employeurs (dont 83% d'assocs) pour 2 285 000 salariés. Entre 08 et 09 35 000 créations d'emploi alors que l'ensemble du privé en perdait 430 000 (salaire moyen en hausse de 2,4%).

Voir aussi « Repères sur les associations » : 50% de leurs salariés exerçaient une activité dans le domaine social en 2009.

10/7/546 - ASH 17/09/10

Une consultation est lancée à Pôle emploi

Objectif : améliorer les services

500 000 demandeurs volontaires : e-mails et réunions ; 300 entreprises ayant recruté dans les 12 derniers mois et agents de Pôle emploi (réunions).



Des éléments concernent bidonvilles et campements dans l'article consacré à la Loppsi en Société

Le CESE confirme les difficultés de mise en œuvre du DALO dans les zones tendues

10/7/545 – ASH 17/09/10 –p.5-6





Les intervenants l'ont assez dit, pourtant, que les logements ne se multiplieraient pas par miracle parce que l'on instituait l'opposabilité du droit. Maintenant cela se vérifie bien sûr et laisse inquiet sur l'importance de « l'affichage » en toute chose.

Ce rapport du Conseil était prévu par la loi.

Problème de l'offre, mais aussi moyens mobilisés insuffisants (collectivités territoriales).

Les commissions de médiation sont parfois « particulièrement restrictives » pour déclarer les demandeurs prioritaires dans les zones tendues.

Les condamnations de l'Etat ont un faible impact: cette somme versée à un fonds a un caractère plus symbolique qu'opératoire et parfois les préfets ne pouvaient pas faire plus.

Comment répondre à la demande attendue en 2012 : contentieux ouvert à toute personne prioritaire pour un délai d'attente anormal?

Le CESE préconise de renforcer les moyens, et notamment un plan d'urgence dans les zones tendues en commençant par l'Ile-de-France.

Augmenter et/ou modifier les sanctions contre les communes ne respectant pas l'art. 55 (loi SRU) : les obliger à organiser des baux sécurisés par des associations ?

Interdire les règles de ressources minimum pour l'accès des publics prioritaires au logement social : aujourd'hui laissées au libre choix des bailleurs...

Tensions entre les bailleurs sociaux et l'Etat ; éléments sur les loyers 2011





Querelle de chiffres... et les bailleurs sociaux faisant état de "retards de loyers" de plus en plus importants, on peut augurer de difficultés pour l'année prochaine.

10/7/604 - ASH 08/10/10

Haro sur une « ponction » sur les loyers

Discours de clôture du congrès USH très sévère pour les arbitrages prévus au budget 2011 (30/09).

L'Etat prévoit 500 millions de subventions pour construction de logements sociaux en 2011 et 400 millions en 2013, contre 630 en 2010...

Prévoit de soumettre les bailleurs sociaux à une taxe sur les loyers : gain de 340 millions annuels. L'USH demande « solennellement au Parlement de revenir » là-dessus : entraînerait une diminution de la production de 60 000 logements sur 3 ans.

Le ministre réfute un désengagement de l'Etat.

Les organisations représentants les locataires et la CNL réclament aussi la suppression du projet.

10/7/604 – ASH 01/10/10

Plafonds de loyer HLM en 2011

M. Apparu en parlait en juillet (voir n° 10/6).

Le gouvernement décide de plafonner le maximum de la hausse des loyers à hauteur de l'augmentation de l'indice de référence.

CNL: « effet d'annonce » pour cacher le désengagement de l'Etat.

CLCV: « avancée » mais insuffisant; demande un gel des loyers en 2011 en raison de la baisse du pouvoir d'achat et des hausses de le loyer de 2009.

SIAO : peu étaient prêts dans les délais, selon une enquête de la FNARS

10/7/626 - ASH 0 8/10/10





Les intervenants sociaux parlent d'or, mais ne sont pas toujours écoutés c'est un euphémisme.

Ils devaient être opérationnels au 15 septembre.

Point d'étape sur 46 Dpts : 34 ont choisi un opérateur unique réunissant secteurs urgence et insertion (passerelles prévues dans les autres) ; dans 34, projet élaboré avec les assocs en concertation avec l'Etat et pour 27 services, des acteurs non associatifs seront associés.

Dans 19 cas, l'opérateur sera une assoc existante : la FNARS aurait préféré des GCSMS (portage collectif).

Question du logiciel : situation un peu confuse. Pour la FNARS le logiciel de l'administration « ne permettra pas » de travailler comme il convient.

La fonction de coordination n'est organisée que dans 21 Dpts (absence de moyens budgétaires dédiés).

Dans 21 Dpts il ne semble pas envisager de mettre la disposition la totalité des places...

Au 15/09 coopération et mutualisation semblent possibles dans 9 Dpts seulement.

Le lien entre SIAO et CADA est prévu dans peu de Dpts.

Nous signalons dans le numéro 10/7





10/7/604 - ASH 01/10/10

L'ANAH se recentre sur sa vocation sociale

Nouveau régime adopté pour les aides accordées en tenant compte de la persistance de logements dégradés et du mallogement des propriétaires occupants modestes. Elle souhaite sortir de la « logique de guichet » (diagnostic préalable...).

Les établissements

de la veille sociale en Île de France : un rapport de l'IGAS

En ligne à la documentation française : plaide pour un pilotage accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale

Fin 08, 2 023 structures et 88 500 places : entre 04 et 08, le nb de places a progressé de 21% en CHRS et 39% en CADA (plan cohésion sociale 04, plan d'action renforcé 07 et loi DALO).

DREES – Études et Résultats n° 738

10/7/557 – ASH 10/09/10 –p. 13 L'organisation au niveau régional









Centres d'injection sécurisés : deux prises de position divergentes en provenance d'élus

10/7/599 - ASH 01/10/10 -p.21-22 & 08/10



Voilà la suite d'un feuilleton que le refus de M. Fillon (voir n° 10/6) semblait vouloir clôturer. Un peu tôt? C'est à suivre.

Sur cette question, voir notre numéro 10/6

L'Assoc Elus santé publique et territoires (60 élus de tous bords) oppose une approche pragmatique fondée sur un travail d'un an (auditions, visites...) et des travaux Inserm : les centres permettent une baisse de la consommation, des infections... et des trouble à l'ordre public.

Ils redemandent de pouvoir mener l'expérience : Paris et Marseille sont prêts.

L'Assoc Elus locaux contre le sida (ELCS) appelle à l'expérimentation des salles.

77 élus UMP rendent publique une « charte des élus contre les drogues » et se prononcent contre cette expérimentation : « la drogue n'est pas une fatalité, l'ambition première doit rester de lutter contre et non de s'en accommoder ».

L'Assemblée nationale lance une mission d'info et le Sénat met en place un groupe de travail.

Centres de santé : « Évaluation de l'apport des en termes d'accès aux soins et de réduction des inégalités sociales »

10/7/622 - ASH 08/1010 -p. 19





Il y a des réseaux qui ne font pas beaucoup de « publicité » si l'on ose dire... et un gros travail de fond. En général ils sont en difficulté financière....

Étude Epidaure-CDS (IRDES, 10/10 à paraître).

Les centres existent depuis 50 ans et c'est la première étude de grande ampleur.

Ils contribuent à la réduction des inégalités : leurs patients sont à 70% en situation de précarité. Spécifiques en terme d'accès aux soins car souvent installés dans des zones médicalement défavorisées et ouverts sur des horaires élargis.

L'offre est « adaptée à la demande » ce qui induit la fidélité de la clientèle « de proximité ».

Mais « accessibles à tous », et ils notent une recrudescence de patients « intermédiaires ».

La plupart d'entre eux sont saturés... et en difficultés financières...



Nous signalons un document en ligne : Le rapport de la DGESCO sur les discriminations en milieu scolaire

C'est strict mais bien fait : il reste du travail...

La loi suspendant les allocations familiales en cas d'absentéisme définitivement votée le 15 septembre

10/7/57- ASH 24/09 p.5-6&22 Le Monde 15/09/10





Voilà une affaire rondement menée même si tous les avis des acteurs concernés concordent dans l'opposition à cette mesure. Quant à son application... elle reste à suivre attentivement.

Sur ce projet se reporter au numéro 10/4

A partir de 4 demi-journées d'absence non justifiées en 1 mois, le chef d'établissement signale à l'inspecteur d'académie qui adresse un avertissement aux responsables de l'enfant (rappel des sanctions & infos sur outils d'accompagnement) et saisit le Pdt du CG en vue d'un contrat de responsabilité parentale (ou autre mesure).

Si cela se reproduit dans la même année scolaire, l'inspecteur d'académie saisit la CAF qui suspend immédiatement le versement de la part des allocations familiales afférentes à cet

Reprise du versement si assiduité constatée pendant au moins un mois.

Cette part d'allocation suspendue demeure prise en compte dans l'estimation des ressources pour le calcul du RSA (éviter qu'il ne la compense)

Chaque établissement établira un rapport annuel sur l'absentéisme et le gouvernement remettra au 31/12/11 un rapport dévaluation.

Loi n° 2010-1127 du 28 /09/2010, JO 29/09/10

Loi décriée par tous les acteurs concernés, et aussi par le Pdt de la CAF, la défenseure des enfants, le CNLE.....

L'ADF, qui n'a pas été consultée : c'était déjà possible mais ne répond pas à « l'enjeu social de la déscolarisation de certains élèves »; cette loi ne changera rien, les mesures de protection de l'enfance « sont plus opérantes »

DEI-France : dénonce une entrave à la CIDE par l'institution d'une discrimination entre les familles percevant les prestations et les autres et elle réintroduit la « punition collective bannie par tous les principes du droit depuis plus de 200 ans ».

«L'absentéisme scolaire : point de vue de jeunes absentéistes et de leurs parents » une étude UNAF

10/7/545 – ASH 10/09/10 –p.17



Doit croiser vos propres constats: intéressant donc de connaître ce document.

Peut « de manière un peu perverse » faire réfléchir des jeunes en les soumettant à une sorte de chantage affectif mais ce n'est pas la solution.

« La réalité est loin des a priori » : pour beaucoup d'absentéistes, les mauvais résultats répétés sont devenus insupportables ; il faudrait évaluer au cas par cas et réorienter.

Les parents veulent mettre fin à cette situation et reprochent parfois aux établissements des les avertir trop tard (lycées notamment). Démunis.

La réactivité apparaît primordiale : les élèves comparent l'absentéisme à une drogue ; on n'arrive plus à s'arrêter, et demandent parfois davantage de sévérité, pour les aider....

Ce problème « doit être résolu au sein même du lycée. Et c'est l'enfant qui doit être responsabilité ».

Qu'est-ce que le harcèlement à l'école ? : un entretien (un livre) et un site Internet

10/7/559 - ASH 10/09/10 -p. 34-35





C'est formidable: on parle d'école, de violence... et des enfants!!, c'est à lire, et aussi en ligne...

Entretien avec M. Bellon, professeur philosophie

Lorsqu'on interroge les élèves, ils évoquent davantage cela que le racket ou les bagarres : violence de répétitions qui devient insupportable.

Brimades, moqueries... qui sont vues par les autres élèves mais restent invisibles aux adultes.

Environ 10% des élèves se considèrent victimes et 5% agresseurs. Réseaux sociaux et jeux dangereux amplifient le

« Phénomène plastique qui s'adapte à tous les milieux » ; on harcèle plus jeune et plus faible que soi ; plutôt masculin, avec dimension sexiste (chez les filles, plutôt sous forme de rumeurs et exclusion)

Le point commun des élèves harcelés c'est l'absence d'amis : c'est un signal qui doit alerter.

Les harceleurs ont généralement du charisme (drôlerie...) associé à un déficit d'empathie.

Les témoins sont mal à l'aise et démunis : il faut sensibiliser les élèves à ce phénomène.

Les conséquences vont de l'absentéisme à la souffrance psychique (risque de TS plus élevé).

« La formation des enseignants en matière de psychologie de l'enfant souvent égale à « zéro ».

Souvent changer d'école est la seule solution.

Prise de conscience progressive mais « on reste assez frileux sur ce sujet. Je mets ça sur le compte d'une sorte de consensus qui veut que la violence soit réservée aux quartiers difficiles » : en revanche si les causes sont dans l'école... c'est plus difficile.

Harcèlement et brimades entre élèves. La face cachée de la violence scolaire - Fabert - 204 p,20 €

Notez le site www.harcelement-entre-eleves.com/

« Supprimer la carte scolaire a aggravé la

situation »

10/7/628 - ASH 08/10/10 -p. 34-35



Très bien cet article: nous savons tous que... mais là les mécanismes sont démontés avec beaucoup de clarté. Pourquoi pas aller voir au moins en ligne la présentation de Vouvrage?

Entretien avec M. Choukri Ben Ayed, sociologue École : les pièges de la concurrence. Comprendre le déclin de l'école française - Coord. S. Broccolichi, C. Ben Ayed, D. Trancart - Ed. La Découverte - 312 p . 23 € - présentation en

La question est ancienne mais la nouveauté c'est que ces inégalités « commencent à tirer vers le bas tout le système éducatif ».

Quels sont les symptômes de cette dégradation ?

L'accroissement des écarts de niveau entre classes sociales, mais aussi entre établissements et départements : les résultats chutent surtout dans les espaces urbains, ce qui est nouveau et se maintiennent dans les zones intermédiaires, où l'offre est moins différenciée (1 ou 2 collèges).

Comment la hiérarchisation entre établissements pénalise-telle l'ensemble du système ?

La course aux meilleurs résultats engendre un « décentrement des enjeux» : l'optimisation des connaissances cède le pas aux classements qui finissent par tenir lieu de projet scolaire.

Quelle place tient la suppression de la carte scolaire dans ce paysage?

Elle a fait le lit de cette concurrence : même dans des villes de taille moyenne, on constate des flux d'élèves et des taux de demandes de changement importants, dont la raison n'est pas toujours claire .

« Met le système scolaire dans une situation d'insécurité permanente » : on encourage une compétition dont on voit les effets négatifs.

Pouvait-on la maintenir en l'état ?

« Cela n'aurait pas été pire » : dans les grandes ville l'aggravation de la ségrégation a été nette.

Des collèges comme variables d'ajustement, d'autant que leurs dysfonctionnements seront peu dénoncés par des populations précarisées.

La ghettoïsation « n'est pas le point de départ mais bien la conséquence [de leur] déclin »

Les mécanismes de « choix » aggravent des problèmes qu'il faudrait traiter « frontalement ».

Pourquoi les ZEP n'ont-elles pas réussi?

Approche comptable (réduire le nb d'élèves par enseignant) mais sans « politique volontariste de soutien aux enseignants ».

En matière pédagogique l'EN reste « en-deçà des connaissances disponibles » : les expériences intéressantes demeurent expérimentales et dépendent de la bonne volonté

« Les enseignants sont souvent critiqués pour leur supposée résistance au changement. Mais la réalité est que, bien souvent, ils finissent pas se lasser (...) Le système scolaire français est conçu pour des enseignements conventionnels ».

Des pistes de reconstruction ?

Depuis 30 ans, empilement de dispositifs mais pas de politique scolaire au sens propre du terme et « les choix politiques actuels vont à l'opposé d'une reconstruction vertueuse » (moins d'enseignants, suppression formation pédagogique)

Prendre conscience que « nous sommes tous perdants » pourrait être le début d'un changement.

Dispositifs d'accompagnement pour les élèves en situation de handicap ou en





difficulté examinés par le rapport annuel des inspections générales

10/7/595 – ASH 01/10/10 –p. 14-15



C'est agréable de lire que l'inclusion est à l'œuvre dans les écoles françaises... mais que ce soit à parfaire personne n'en doutait.

« Encore imparfaits ou incomplets » mais porteurs des « promesses d'une école plus équitable »

Approche inédite: l'inclusion, où l'enseignement doit s'ajuster aux besoins de chaque élève.

Virage pris en 2005 avec la loi handicap, même si encore trop souvent un « simple accueil »

Enfants récemment arrivés en France : « politique diversement soutenue et très peu évaluée »

Enfants gitans : « d'emblée un traitement à part »... avec « stéréotypes, voire des préjugés »

CEF ou détention : il faut un partenariat plus fort avec l'EN pour poursuivre le parcours à la sortie.

- « Réseaux ambition réussite » : sévère sur le recrutement des référents ; enseignants « démunis devant l'exigence d'une pédagogie différenciée ».
- « Internats de réussite éducative » : plus positif mais il faut préciser le public car le coût est élevé.

Documentation française - 264 p - 22 €

Les ERS sont jugés encore flous

10/7/607 - ASH 01/10/10 -p. 14-15



Il faut attendre bien sûr, mais les questions des intervenants sociaux sont souvent pertinentes...

Voir le numéro 10/6

SNPES-PJJ-FSU: risque d'une « mise à l'écart » au lieu d'étoffer les équipes, renforcer classes-relais... ces structures sont coûteuses....

AS (UNSA) : « cadre mal défini » ; les exclusions dépendent niveau de tolérance des établissements.

Public étiqueté difficile mais peu de professionnels qualifiés dans ces structures...

La circulaire prévoit que le juge des enfants peut être saisi si on n'obtient pas l'accord de la famille/ du jeune, et le placement en ERS ordonné comme mesure d'assistance éducative. Un peu ambigu... selon la DPJJ ce sera très exceptionnel.

PJJ : quelle place dans le dispositif ? cahier des charges en cours de validation (avec EN).

Informations à l'occasion de la rentrée



Aller voir en ligne les éléments le décrochage? Cela paraît une bonne idée...

10/7/572 – ASH 17/09/10

Décrochage scolaire : une base documentaire

Établie par le Comité interministériel des villes. Valorisation des expériences existantes : répertoires, moteurs de recherche....

À propos du livret de compétences

Cf. n° 10/7 : plus de 16 000 jeunes en bénéficieront dès la rentrée dans 164 collèges et lycées indiqués dans l'arrêté du 19 août 2010, JO 23/09/10.

10/7/528 – ASH 03/09/10 –p. 9

Trois informations concernant les étudiants

Recul sur les aides au logement (cf. n° 10/6)

La demi-part fiscale reste cumulable avec l'APL

La promesse d'un $10^{\rm e}$ mois de bourse sera partiellement honorée

Annonce de 2009 pour les bousiers sur critères sociaux (565 800) : un demi-mois supplémentaire sera versé en septembre (= + 0,6%) ; l'autre « au cours de l'année universitaire 2011-2012).

Logements : une partie du retard est comblée 13 461 logements cette année : pour la 1^{ère} fois les objectifs du plan Anciaux sont atteints (44000 logements en 4 ans).

Une conférence nationale sur le logement étudiant se tiendra d'ici fin 2010 (coordonner).





La biblio du 17 serait-elle une manière de vous dire que vous gagneriez à aller consulter de temps en temps le site des CEMEA ???

ASH du 3 septembre 2010 - 7 - 538

Éducation populaire et puissance d'agir. Les processus culturels de l'émancipation

Elle ouvre à chacun les chemins de son émancipation : « passion gaie », et « praxis culturelle de transformation sociale et politique »

Ch. Maurel, Ed. L'Harmattan - 244 p. - 22 €

Deux revues

Le numéro 160 d'Informations sociales (CNAF)

Statut du mineur, image de la fonction parentale et rôle de l'action publique : avec exemples de politiques sociales (mères isolées...)

Présentation et commande en ligne - 6,50 €

Le numéro 90 de Réalités familiales (UNAF)

Violences conjugales : reconnaître, , accompagner, avec des exemples de réseaux et initiatives.

Présentation et commande en ligne - 6,50 €

ASH du 10 septembre 2010 - 7 - 560

Voir en Travail Social (dossier jeunes) Jeunes d'aujourd'hui, France de demain

Et en Scolarité

Harcèlement et brimades entre élèves. La face cachée de la violence scolaire

Et aussi Les violences sexuelles des mineurs. Victimes et auteurs : de la parole aux soins

Un médecin en PMI se forme en sexologie : tenants et aboutissants de cette démarche.

« La sexualité est devenue pensable »

Mmes Gamet et Moïse - Ed. Dunod - 240 p. 26 €



ASH du 17 septembre 2010 - 7 - 568

Trois numéros de VST (revue des CEMEA) ...

Ed. Erès – 16 €+ 1,75 € de port

Que faire avec les filles ? - n° 106

Leur accompagnement continue d'interroger les travailleurs sociaux.

Présentation et commande en ligne

Que fait l'éducateur ? - n° 105

« Ce que font ceux qui sont dits éducateurs, et ce qu'ils disent de ce qu'ils font. » - Présentation et commande en ligne

Psychiatrie et précarité - n° 101

Le point sur les expérimentations conduites par les équipes mobiles : psychiatrie de 1ere ligne, décloisonnement des sanitaire et social... - Présentation et commande en ligne

... et un ouvrage

Travailleurs sociaux en recherche-action. Éducation, insertion, coopération

On part souvent de « désarroi ou sentiment d'impuissance »: et après cette prise de distance, souvent sur des possibilités d'action renouvelées.

Traitement social de l'enfance et action dans les processus de socialisation (ados déscolarisés, adultes toxicomanes, immigrants, membres d'une association d'Éducation populaire).

Dir. M-A. Dujarier - L'Harmattan - 220 p. - 22 €

ASH du 24 septembre 2010 - 7 - 590

Les jeunes et la loi. Nouvelles transgressions. Nouvelles pratiques

La délinquance des mineurs a-t-elle changé ou bien la lecture des ces comportements a-t-elle changé ? Historiens, juristes, psychologues et sociologues témoignent d'un regard stigmatisant, qui évacue la responsabilité sociale et collective.

Le travail relationnel cède le pas à des programmes adaptatifs et le punitif s'accroît.

Saïd Abdellaoui (Dirc.) – Ed. L'Harmattan – 22 €

Le déni des cultures

Voir un compte-rendu en Société : Un chercheur lance le débat sur l'impact de l'immigration dans les quartiers ghettoïsés Jean-Hugues Lagrange - Le Seuil – 350 p. – 20€

L'Etat démantelé. Enquête sur une révolution silencieuse Entretien avec M. Bonelli p. 36-37

Une réflexion sur les changements intervenus depuis 20 ans, le dernier en date étant la RGPP.

Financements par mission, logique d'entreprise... mais le pouvoir de l'Etat se renforcerait : les collectivités territoriales davantage dépendantes (budget). On parle même de « recentralisation ».

«C'est un mouvement qui dépasse très largement l'ensemble des forces qui y contribuent ou s'en prévalent » : idéologie mais contradictions aussi (virage sécuritaire... avec diminution des crédits)

D'où la nécessité d'une analyse transversale...

Présentation, table des matières et interview de M. Pelletier sur le site de l'éditeur

Bonelli & Pelletier – La Découverte – 324 p – 20 €

ASH du 1er octobre 2010 - 7 - 609

Les internés du ghetto. Ethnographie des confrontations violentes dans une cité impopulaire

Manuel Boucher - Préface par Didier Lapeyronnie Ed. L'Harmattan – 424 p. - 38 €

Lire en travail social l'entretien avec M. Boucher : « Casser la ghettoïsation suppose une repolitisation des guartiers »

L'enfant face à la violence dans le couple

Pour les pouvoirs publics se préoccuper des enfants dans ce cadre est relativement nouveau.

Une sociologue de l'ONED donne un état des lieux de ce que font les assocs (qui s'en soucient depuis longtemps) : dans tous

les cas « redonner à l'enfant sa place d'enfant », personne à part entière distincte de sa mère.

Sommaire et présentation des auteurs en ligne Dir. K. Sadlier − Ed. Dunod − 224 p. − 23 $\,$ €

Le Sociographe n° 33 - 10 €

Le rire du travailleur social

Doit-il être banni des situations dramatiques ou au contraire utilisé pour relativiser ?

Témoignages d'AS, CESF, psychothérapeute.

Sommaire&commande en ligne (ou 04 67 07 82 73)

A noter que le Cedias musée social s'est intéressé à cette question : voir n° 10/6

ASH du 8 octobre 2010 - 7 - 629



École : les pièges de la concurrence. Comprendre le déclin de l'école française

En scolarité un entretien avec M. Ben Ayed : « Supprimer la carte scolaire a aggravé la situation »

Coord. S. Broccolichi, C. Ben Ayed, D. Trancart

Ed. La Découverte - 312 p . 23 €

Sommaire, présentation, table des matières en ligne

L'aide sociale à l'enfance et les jeunes majeurs. Comment concilier protection et pratique contractuelle ?

Depuis 1975 (abaissement de la majorité civile à 18 ans) existent des mesures d'aide pour les 18/21 ans sans ressources ou soutien familial, dont le CJM.

Les personnels ASE rencontrés parlent beaucoup d'autonomie qui semble à la fois objectif et pré-requis...; ils parlent aussi d'engagement, de projet mais moins des besoins des intéressés qui se retrouvent souvent en siutation de précarité à l'issue du contrat.

La logique du donnant-donnant tend à transformer un dispositif de protection en dispositif d'insertion... » : adapté à son public? Céline Jung – Ed. L'Harmattan- 16,50 €



ASH du 3 septembre 2010 - 7 - 542

L'API a-t-elle favorisé l'inactivité des femmes? Insee Économie &Statistique n 429-30

Le recul de leur taux d'emploi est dû aussi pour beaucoup à la dégradation du marché de l'emploi.

ASH du 10 septembre 2010 - 7 - 553

Préconisations d'IRDSU et Profession Banlieue pour l'expérimentation des nouveaux CUCS

Mis en œuvre dans 50 communes en 2011.

Les professionnels auraient préféré une réforme de la géographie avec un rééquilibrage des aides.

Ils demandent que pouvoirs et acteurs locaux soient impliqués







(via le CNL), que prévale une logique de « doit commun renforcé » et que l'expérimentation se poursuive jusqu'en 2014.

Complémentaire santé

Après une période de stabilisation (cf. n° 10/5), le Fonds CMU fait état d'une hausse de 9,5% du nb de bénéficiaires de l'ACS sur les 7 premiers mois de 2010 (taux d'utilisation de plus de 80%).

Garde à vue : les annonces de Mme Alliot-Marie

Sera prévu le droit à la présence d'un avocat durant toute la garde à vue ; ne pourront être placées en garde à vue que « les personnes soupçonnées d'un crime ou d'un délit puni d'une peine d'emprisonnement » ; elle seront avisées de leur droit à garder le silence ; fouilles au corps intégrales proscrites. (Cf. Le monde 9-10/09)

Mode garde des enfants de moins de 3 ans

Étude in L'e-ssentiel n° 101, août 2010

Près de 50% des parents les gardent encore eux-mêmes ou les confient à des proches.

ASH du 17 septembre 2010 - 7 - 569

Directive « services » : 3 organisations en appellent à la Commission, cf. n° 10/1

Uniopss, Unccas + Fédération Mutualité contestent le maintien de l'accueil collectif petite enfance et de l'aide à domicile dans le champ de la directive, « une autre interprétation était possible ».

Justice : un collectif monte au créneau contre la pénurie de moyens

20 syndicats et assocs professionnelles veulent prouver que le respect des procédures aboutirait au blocage par manque de movens (le 20/09).

D'autres actions prévues en octobre.

Un appel à projet pour créer ou transformer des structures médico-sociales d'addictologie

Consultations pour jeunes consommateurs, prise en charge d'usagers de cocaïne (programmes expérimentaux notamment), promouvoir hébergement social des femmes dépendantes avec enfants, réinsertion (sortants de prison). Le rapport annuel 2009 du CISS est en ligne

Analyse de plus de 6 000 appels.

Déficit de la sécurité sociale

Nous signalons un rapport de la Cour des comptes

Portail juridique européen

https://e-justice.europa.eu

Informations sur les lois en vigueur dans les États de l'UE : aide juridictionnelle, droit des étrangers, revenu minimum... et sera enrichi.

ASH du 24 septembre 2010 - 7 -585

Problèmes posés par le vieillissement des usagers de drogues dans les structures spécialisées

Une alerte de l'OFDT : entre 1993 et 2008, la part des plus de 40 ans est passée de moins de 3% à plus de 21%... pbs d'insertion spécifiques.

Le Conseil constitutionnel émet deux réserves sur le fichier national des empreintes génétiques

FNAEG créé en 98 par la loi relative à la répression infractions sexuelles et protection des mineurs.

ne cesse de s'élargir à d'autres infractions.

Les réserves portent sur les infractions permettant un prélèvement d'empreintes pour rapprochement avec le FNAEG et la durée de conservation des empreintes (proportionnée à la nature de l'infraction et adaptée aux spécificités délinquance mineurs).

Les comptes nationaux de la santé en 2009

DREES – Études et résultats n°0 736 – 09/10

Réforme des retraites : des prises de position

10/7/602 – ASH 24/09/10

Les retraites... plaidoyers pour les oubliés

MNCP : quid des salariés ayant connu de longues périodes de chômage ou en emploi précaire....

GISTI...: les travailleurs immigrés ont eu des carrières chaotiques et pénibles (3 fois plus d'accidents de travail...). La HALDE fait des propositions pour les femmes (délibération 2010-202)

10/7/602 – ASH 01/1010

Les propositions de l'Observatoire de la parité

L'Usgeres demande de nouvelles dispositions concernant la pénibilité

Voudrait que l'âge de départ soit lié à la nature de l'exposition aux risques professionnels.

10/7/602 - ASH 18/1010 - (p. 6-7)

Les comptes de l'Unedic mis à mal par la future réforme des retraites

Si elle était votée en l'état, à réglementation constante elle engendrerait un surcoût de 440 à 530 millions par an à partir de 2017....

ASH du 1er octobre 2010 - 7 - 605

Santé des femmes : un état des lieux du CESE

Situation contrastée avec des inégalités sociales et professionnelles engendrant des difficultés d'accès aux dépistages et soins et la prévalence de certaines pathologies (surpoids, cancers)...

Mettre l'accent sur la prévention dès l'adolescence et aux étapes clés de la vie ; améliorer la prise en charge des plus vulnérables.

Lutte contre la tuberculose

Le Haut conseil de la santé publique préconise de ne pas revenir sur la suspension de l'obligation vaccinale : on ne peut déduire des chiffres « que l'incidence de la maladie a augmenté » ; demande « une démarche volontariste de plaidoyer pour la vaccination des enfants à risque ».

Sécurité sociale : le gouvernement entend diminuer le déficit de 25% en 2011

 $\,$ « Sous l'effet conjugué de l'amélioration de la situation économique et des mesures prises »

Rapport 2009 & prévisions 2010/11 en ligne.

ASH du 8 octobre 2010 - 7 - 615

Violences faites aux femmes

2e volet de la campagne de communication

Lancé le 6 octobre et présentation du portail www.stop-violences-femmes.gouv.fr

Qui comporte une fonctionnalité « anonymat » pour effacer les traces de sa navigation.

Dans le cadre de la loi du 9 juillet (voir n° 10/6)



Je forme un voeu : Que la formidable énergie exprimée pendant cette journée du 50° anniversaire de l'addap13 nous engage à rassembler nos forces pour l'avenir. L'éducation est un droit fondamental. C'est un puissant outil d'émancipation au service du développement de chacun et de tous.

Au nom du Président et des administrateurs

Bravo et merci à tous

salariés de l'addap13, partenaires, jeunes et familles





